

il n'est plus question d'échanges, de compensations territoriales mais de négociations entre le Roi des Belges, celui des Pays-Bas et la Confédération Germanique. Durant les tractations, la Belgique pourrait continuer à occuper le Luxembourg et il restait une possibilité pour elle d'acquérir le Grand-Duché à prix d'argent.

Les négociations au sujet du Luxembourg seront donc distinctes de celles qui concernent les limites entre la Belgique et la Hollande. L'enjeu des négociations reste aux Belges... surtout du fait de l'occupation du Grand-Duché pendant les tractations. La Belgique garde aussi l'espoir de conserver le Limbourg et le Luxembourg ¹⁰⁷.

§ 10. La campagne des DIX-JOURS.

On savait que Guillaume Ier ne voulait pas accepter les XVIII articles, mais nul ne s'attendait à le voir reprendre les hostilités. L'attaque qu'il lança le 2 août 1831 contre la Belgique fut une surprise totale. L'armée belge, qui n'était pas préparée, fut bientôt submergée et les gros échecs qu'elle subit à Hasselt et à Louvain eurent, sur la suite des événements, une influence considérable. Sans l'intervention des troupes françaises du Maréchal Gérard, appelées à la rescousse par le Roi Léopold, Bruxelles aurait été occupée. L'armistice fut signé le 12 août.

Rappelons que le Bataillon luxembourgeois de Claisse avait été rappelé d'urgence pour participer à la défense du pays. Le 3 août, il avait reçu l'ordre de gagner le front « à marche forcée, et en usant des parcs à voiture de Marche, Terwagne, Liège et Tongres pour renforcer le corps d'armée de Daine terriblement exposé ». Mais il y eut des retards dans les transmissions et ce ne fut que durant la nuit du 7 au 8 août que Claisse atteignit la ville de Tongres, déjà abandonnée par les Belges. Le drapeau belge qui avait été enlevé fut replacé sur ordre de Claisse lui-même.

Après le repli forcé de l'armée belge vers Liège, le 8 août, les troupes furent réorganisées, mais trop tard. Le 13, l'armée se dirigeait vers Tirlemont. La brigade d'avant-garde de Daine comprenait les vo-

¹⁰⁷ P. NOTHOMB, *Les trois saisons de 1830*, Bruxelles s.d., pp. 143-196. - P. NOTHOMB, *Jean-Baptiste Nothomb et ses frères*, Bruxelles 1931, pp. 30-43. - J. RUZETTE, *J.-B. Nothomb, op. cit.*, pp. 39-45. - A. CALMES, *op. cit.*, pp. 177-195. - Fl. DE LANNOY, *Histoire diplomatique de l'indépendance belge*, Bruxelles, 1830, pp. 203-225.

lontaires luxembourgeois. Les troupes pénétrèrent dans la ville et s'emparèrent d'un des chevaux du prince d'Orange. Alors un parlementaire vint les prévenir qu'un armistice avait été signé la veille. Après la dislocation de l'armée de Daine, le bataillon de Claisse gagna Ath. Ce fut de là que le major fit savoir qu'il n'avait pas eu à se distinguer dans « nos malheureuses affaires » que « pendant les quinze jours de marche et de bivouac, les officiers et les soldats ayant fait leur devoir » ¹⁰⁸.

CHAPITRE V.

L'OMBRE DES XXIV ARTICLES.

§ 1er. Projet de démembrement du Luxembourg.

Après la campagne des Dix-jours qui avait vu la défaite de l'armée belge et l'arrivée des troupes françaises pour lui porter secours, la Belgique, ne pouvait plus espérer bénéficier des clauses avantageuses du traité des XVIII articles signé à Londres le 26 juin 1831. Il était fini le temps où elle avait crânement tenu tête à l'Europe en brandissant le spectre d'une guerre généralisée pouvant éclater d'un moment à l'autre si les grandes puissances cessaient d'avoir la même optique à propos de la « question belge ». Désormais, notre pays ne devait plus se bercer d'illusions, l'espoir de garder la totalité du Luxembourg et du Limbourg était perdu.

La négociation reprit néanmoins en septembre 1831. Dès le début la France proposa de donner à la Belgique tout le Luxembourg, sauf sa capitale qui serait déclarée ville libre et fédérale. Mais les autres puissances suggéraient la division du Grand-Duché suivant ses quartiers wallon et allemand. La France accepta surtout parce qu'elle ne voulait pas voir le Roi des Belges devenir Grand-duc à Luxembourg, la Belgique risquant ainsi de devenir une zone d'influence germanique. En Limbourg, l'Angleterre et la Prusse souhaitaient garder un certain nombre de places fortes pour maintenir la barrière contre la France.

¹⁰⁸ P.-G. BOOMS, *Le 12 août 1831 de la campagne des Dix-jours*, La Haye, 1875, pp. 1-45. - L. LECONTE, *op. cit.*, pp. 232-234. - H. DORCHY, *op. cit.*, p. 238. - L. VERNIERS, P. BONENFANT et F. QUICKE, *Lectures historiques*, Bruxelles, 1936, T. III, p. 69.

Celle-ci ayant obtenu la démolition des places fortes érigées contre elle en territoire belge, il était nécessaire de maintenir ailleurs des forteresses. D'où la nécessité de donner Venlo et Maastricht à la Hollande afin de sauvegarder une barrière. De plus, la Prusse et la Confédération ne voulaient à aucun prix que les Belges, soupçonnés d'être de connivence avec la France, pussent obtenir Venlo, Maastricht et Luxembourg.

L'idée prévalut bientôt de donner à Guillaume Ier tout le Limbourg oriental. Celui-ci hésita un moment, puis se ravisa. Obtenant le Luxembourg oriental, il devait donner le Limbourg occidental à la Belgique. Comme celui-ci était moins grand que ce qu'il espérait acquérir, Guillaume donnerait le Luxembourg wallon. La Prusse marquait son accord sur le principe du partage du Luxembourg mais elle exigeait de garder Luxembourg et le rayon nécessaire à sa défense et à ses communications avec la Prusse. Toutefois son acceptation était assortie d'une réserve : il fallait obtenir l'accord du Roi Grand-duc Guillaume et des Agnats de la Maison de Nassau.

Le 3 septembre, l'Angleterre avait offert sa médiation aux belligérants mais le Roi de Hollande ne voulut pas discuter avec les... rebelles. Il refusait aussi de se mettre à table avant la signature des Bases de séparation et, fort de sa victoire (campagne des Dix-jours), il réclamait davantage que celles-ci lui avaient accordé. Il demandait par exemple une partie du Limbourg occidental et sa part des territoires belges qui n'avaient pas fait partie des Pays-Bas autrichiens, espérant ainsi obtenir un couloir reliant Maastricht à Luxembourg. La Belgique aurait de la sorte été totalement isolée de l'Allemagne. En ce qui concerne le partage de la dette il proposait d'en mettre les 16/31 à la charge de la Belgique. Il est entendu, disait cette note que la part de la dette générale (des P.Bas) qui pesait jusqu'à présent sur le Grand-Duché de Luxembourg doit, dans la répartition être mise à charge dudit Grand-Duché. Or, on le sait, celui-ci était « entré » dans le Royaume des Pays-Bas, sans dette, il ne désirait pas en payer une à présent.

La Belgique, quant à elle, se raccrochait désespérément aux XVIII articles. Pour obtenir tout le Luxembourg, la place demeurent forteresse de la Confédération Germanique, elle offrait 190.000 florins, somme calculée d'après l'indemnité attribuée au prince Frédéric par la loi hollandaise du 25 mai 1816 pour sa renonciation à la succession grand-ducale. Guillaume Ier répondit que cette proposition

était dérisoire, puisque les revenus du Grand-Duché atteignaient 1.800.000 florins et qu'« elle était inconvenante parce que la Belgique n'avait pas à se prévaloir de questions de famille » et qu'enfin des concessions ne seraient faites dans le Luxembourg que « moyennant des indemnités territoriales complètes ».

En octobre, on pouvait dire que la Belgique n'obtiendrait que la partie wallonne du Luxembourg. Les positions étant contradictoires la Conférence élaborait un projet de traité en XXIV Articles.

Celui-ci stipulait que la partie wallonne du Grand-Duché irait à la Belgique et le reste serait conservé à Guillaume Ier. Perdant la partie wallonne, Guillaume recevait en dédommagement : le Limbourg sur la rive droite de la Meuse et Maastricht. L'Angleterre à cause de Léopold Ier, et la France, voulaient donner presque tout le Luxembourg à la Belgique. Ce fut en vain.

On traça donc une frontière respectant la séparation des langues. Mais deux dérogations furent introduites :

1. La zone de langue germanique du district de Bastogne ne fut que partiellement donnée au Grand-Duché (actuel). Les villages de Nothomb, Parette, Martelange, Wisembach, Bodange, Warnach et Tontelange et, plus au nord Watermael et Deyfeld furent donnés à la Belgique. « Cette entorse au principe de partage selon la frontière des langues résulte de l'ignorance et de la négligence du Ministère des Affaires étrangères de Berlin qui ne s'était pas renseigné auprès du gouverneur militaire à Luxembourg ». La cession de ces villages à la Belgique est donc due à une ignorance de la part des diplomates allemands.
2. En face de Longwy et jusqu'à Nothomb, c'est-à-dire toute la région d'Arlon est donnée à la Belgique.

La frontière entre les deux Luxembourg « n'était ni logique, ni administrative, ni linguistique, ni géographique. Elle était le résultat d'un maquignonnage d'intérêts et d'ambitions sans aucun souci du vœu des populations ».

L'attribution de la région d'Arlon à la Belgique donna lieu à une vive empoignade entre Talleyrand (France) et Bulow (Prusse). La cession d'Arlon est l'œuvre de la France. Ne pouvant pas obtenir

la cession de tout le Luxembourg à la Belgique elle exige Arlon et Bastogne. « *L'une et l'autre parlant notre langue* » (sic) disait Sebastiani à Talleyrand...! ¹⁰⁹.

Mais il est non moins certain que Guillaume Ier « *convaincu* » par la France, a cédé la région d'Arlon à la Belgique pour arrondir son territoire en Hollande. Nos voisins du Sud en retiraient un certain avantage puisque la route Longwy-Arlon-Bastogne restait en dehors du territoire de la Confédération germanique.

§ 2. L'Orangisme.

Comme le mot le dit, les orangistes sont les partisans de la Maison d'Orange. Ils étaient donc adversaires de la révolution. Après celle-ci ils espéraient que, séparées de la Hollande, les Provinces du Sud devenues autonomes resteraient sous le même sceptre ou pourraient avoir comme vice-roi le prince d'Orange.

En Belgique les Orangistes sont surtout conservateurs et anticléricaux. Parmi les Conservateurs on trouvait, d'une part, les nobles et propriétaires qui redoutaient les bouleversements sociaux voire l'anarchie et, d'autre part, la grande bourgeoisie du commerce et de l'industrie qui était orangiste par intérêt.

Quant aux anticléricaux, anciens acquéreurs de biens nationaux ils admiraient le calviniste Guillaume Ier.

Au Luxembourg il y eut au moment de la Révolution deux camps opposés : les Orangistes et les partisans de la Révolution. Dans les deux camps il y eut des hauts fonctionnaires et des bourgeois, mais les Orangistes luxembourgeois désiraient garder leurs privilèges, leurs fonctions, leurs cumuls, leurs bénéfices sont surtout des anticléricaux comme le roi lui-même. C'est pour cela qu'ils répudiaient une révolution née du cléricisme et du libéralisme. Les partisans de la Révolution eurent pour eux l'appui du peuple... et des volontaires. Les Orangistes... cantonnés à Luxembourg étaient des chefs sans troupes. Ils disposaient d'un journal : le journal de la ville de Luxembourg, réputé par son manque d'objectivité. Ils étaient partisans du maintien du Grand-Duché dans le Royaume des Pays-Bas. Certains

¹⁰⁹ P. NOTHOMB, *J.-B. Nothomb et ses frères*, op. cit., pp. 48-55. - J. RUZETTE, op. cit., pp. 57-75. - A. CALMES, op. cit., pp. 195-210.

espéraient même l'autonomie du Grand-Duché sous Guillaume Ier ¹¹⁰. Les orangistes dominaient surtout dans le Luxembourg germanique et à différentes reprises ils firent parler d'eux, notamment dans l'affaire de Tornaco.

§ 3. L'affaire de Tornaco.

En 1831, le baron Charles De Tornaco propriétaire à Sanem avait proclamé à la cantonade qu'il refusait de « *payer un impôt quelconque à un gouvernement usurpateur* ». Aussi, lorsque les agents du fisc belge accompagnés du bourgmestre, des gendarmes et des douaniers se présentent le 15 octobre au château de Sanem pour exécuter la contrainte de paiement des impôts, ils constatent que celui-ci est barricadé et que ses habitants se trouvent en armes, avec à leur tête, la baronne de Tornaco. Copieusement insultés et menacés, les représentants de l'ordre emmènent néanmoins un troupeau de 247 moutons. Aussitôt les deux fils de Tornaco courent chez Goedecke pour obtenir d'urgence son appui en vue de provoquer une insurrection contre les autorités belges. Goedecke était certes favorable à une entreprise orangiste mais pas d'allure fiscale comme celle proposée par les frères Tornaco... Il hésite donc.

En dépit de leur échec les Tornaco rassemblent en hâte à Luxembourg-ville une troupe d'une cinquantaine d'aventuriers pour aller à la... « *reconquête* » des brebis. Ils arrivent à Esch-sur-Alzette le 26 octobre où devait avoir lieu la vente publique des moutons. Après avoir reçu du plomb aux fesses nos athlètes se retirent en emportant leurs blessés. La bande en colère prend le chemin de Luxembourg mais, en cours de route, elle saccage plusieurs maisons à Esch et à Mondercange. Dans la nuit du 27 au 28 à Hollerich, elle s'attaque à la maison du receveur des Contributions et arbore un drapeau orange devant l'église. On devine le rire grotesque du Journal de la ville de Luxembourg qui écrivait le 29 octobre : « *Le peuple des campagnes n'attendra pas l'exécution du traité de paix pour mettre fin au régime de la Terreur et rentrer dans l'ordre général* » et il ajoutait « *si cet exemple trouve des imitateurs, on verra bientôt le drapeau orange flotter sur tous les clochers* ». Goedecke bien que partisan d'une contre-révolution, ne voulait pas agir trop vite. Il n'ignorait pas

¹¹⁰ H. PIRENNE, *Histoire de Belgique* T. III. - L. VERNIERS, P. BONENFANT et F. QUICKE, *Lectures historiques*, T. III, pp. 58-60. - A. CALMES, op. cit., pp. 266-267.

que les armes rassemblées par de Tornaco avaient pour but de récupérer les moutons ! Mais le lendemain de l'expédition d'Esch, les deux frères Tornaco, Joseph Schanus et son fils cadet réunis à Hellange écrivent à Goedecke qu'il est « *temps de lever l'étendard de la révolte* ». Pourtant Goedecke refuse tout secours à une entreprise trop faible pour réussir. Le 31 octobre, Victor de Tornaco demande à Goedecke de soutenir un mouvement de « *gens entreprenants rassemblant tous ceux qui, irrités contre l'autorité belge voudraient la détruire et en effacer jusqu'au derniers vestiges* ». Mais Goedecke ne veut pas provoquer une « *guerre intestine* ». Il veut une force importante pour garantir la justice, l'inviolabilité des personnes et des propriétés. Le 12 novembre les deux frères de Tornaco reviennent à la charge. Mais, au moment où il refoulait les frères Tornaco, Goedecke entrevoyait la possibilité d'une contre-révolution qui devait permettre le rétablissement de l'ordre légal sans le secours d'une force étrangère. Il écrit le 5 octobre à La Haye pour dire que le moment était favorable : « *Le Luxembourg est dégarni de troupes belges et les habitants ont perdu leurs illusions révolutionnaires* ». Mais Stiffert lui répond qu'il n'est pas de cet avis. Pourtant Goedecke demande au roi, des hommes et de l'argent.

Et le 14 novembre 1831 le roi lui accorde 50.000 florins et lui promet des officiers aux conditions suivantes : Le mouvement devait « *s'étendre à tout le Luxembourg et pas seulement à la partie allemande. Goedecke devait assumer toute la responsabilité car Guillaume s'était engagé à ne pas reprendre les hostilités envers la Belgique* ». Enfin l'action devait commencer dans les villages situés autour de la forteresse. Goedecke fit consulter plusieurs personnalités mais celles-ci répondirent que la population était satisfaite des allègements fiscaux accordés par l'administration belge. Stupéfait et inquiet il décide d'attendre une mesure impopulaire du gouvernement belge avant d'agir. En attendant il lance l'Appel aux Luxembourgeois de la partie allemande signée d'« *un ami de la Patrie* » (Gérard Eyschen). Il s'efforce de susciter la révolte « *afin de ramener les Luxembourgeois sous le sceptre de la Maison d'Orange . . . assurant qu'on ne pouvait rien faire contre le démembrement du Luxembourg* ». Mais Guillaume Ier intervenait fort à propos le 2 décembre en rappelant qu'il régnait aussi « *sur la partie wallonne du Luxembourg* ». Pour préparer la voie aux volontaires Goedecke imagine un pétitionnement, comme celui qui fut

entrepris par les Belges avant la Révolution. Il espérait ainsi provoquer l'agitation des populations. Il fut déçu car ces pétitions n'eurent aucun succès.

Le 19 décembre les volontaires des frères de Tornaco et les douaniers de Guillaume Frappier (commis-chef des contributions, douanes et accises natif de Venlo) se réunissent à Hollerich et sans attendre l'ordre de Wartenberg (nom de guerre de Goedecke) ils se mettent en route. Le 19 au soir, 84 volontaires de Tornaco et les 25 douaniers de Frappier arrivent à Esch-sur-Alzette. Ils s'emparent de la mairie et de 94 fusils de la garde civique. Ils regagnent alors Hespérange avec leur butin. Mis au courant des faits, le gouverneur belge envoie des renforts à Diekirch et à Arlon. Le 20 décembre avec l'assentiment de Goedecke, Schanus et Perl créent un organe politique répondant au nom de « *Comité des amis de l'ordre légal* ».

Le 21, celui-ci lance un appel aux Luxembourgeois. C'était en fait un appel de l'Organisme. Pour commander son corps de volontaires, Goedecke, écartant l'un des frères de Tornaco, choisit le chevalier de Vauthier, originaire du Luxembourg wallon. Celui-ci est nommé commandant des volontaires le 19 décembre. Stappers, ex-commandant des compagnies de gardes forestiers belges devait créer une troupe de gardes forestiers ralliés à Guillaume Ier.

C'est à Hespérange, à 4 km de Luxembourg que de Vauthier prit le commandement des volontaires qui jusque là avaient été dirigés par Victor de Tornaco. On comptait 134 hommes. Mais le 24, une quarantaine d'entre eux désertèrent parce que la solde était trop juste. Par ailleurs les douaniers « belges » ne voulurent pas se rallier. En quittant Hespérange, de Vauthier se dirige vers Mersch qu'il occupe puis se retire sur Walferdange. Le 26 décembre Victor de Tornaco avec 30 volontaires marche sur Ettelbrück.

Avant d'entrer dans la ville il se heurte aux gendarmes et aux gardes civiques de la localité. La fusillade dure une heure. La troupe de Tornaco eut 3 tués et 23 prisonniers. Ceux-ci furent transférés à Namur.

Ainsi prenait fin l'affaire de Tornaco ¹¹¹.

¹¹¹ L. VERHULST, *La bande de Tornaco*, dans *Revue générale* août-septembre 1913, pp. 1-48. - L. LECONTE, *L'affaire des Tornaco dans l'Avenir du Luxembourg*, 5 octobre 1950. - A. CALMES, *op. cit.*, pp. 289-310. - FI. DE LANNOY, *Histoire diplomatique de l'indépendance belge*, Bruxelles, 1830.

§ 4. *Le rejet des XXIV articles.*

Les plénipotentiaires réunis à Londres allaient très vite se rendre compte que le traité des XXIV articles contenait un élément inacceptable. La conférence, en effet, s'était réunie pour régler la question hollando-belge. Mais était-elle habilitée à arbitrer l'affaire luxembourgeoise sans tenir compte des droits du souverain du Grand-Duché, de ceux de la Confédération et des prétentions des Nassau ? En mêlant les questions belge et luxembourgeoise la conférence prêtait le flanc à de vives protestations. Pour éviter des complications ultérieures, la question luxembourgeoise aurait dû être réglée la première. En effet, la Conférence pouvait imposer son arbitrage à la Hollande et à la Belgique mais pas à l'Allemagne, ni aux Nassau. Il ne fut pas tenu compte de cette priorité. C'est ainsi que le 15 octobre 1831 le projet de traité avait été remis aux plénipotentiaires belges et hollandais. Les différents articles devaient constituer un traité à conclure d'une part entre les grandes puissances et la Hollande.

Une fois accepté, les articles seraient insérés dans un traité à conclure entre la Hollande et la Belgique. A ce moment ils devenaient la décision finale et irrévocable des cinq puissances résolues à en amener elles-mêmes l'acceptation s'ils venaient à être rejetés par la partie adverse. C'était un ultimatum aux Belges comme aux Hollandais. Mais aucun délai d'acceptation n'était prévu. De même aucune volonté unanime des puissances d'en imposer l'exécution n'apparaissait dans les textes. La Belgique se résigna : la Chambre belge accepta les XXIV articles le 1er novembre 1831.

Les députés luxembourgeois à la Chambre belge avaient voté contre, à l'exception de J.-B. Nothomb, qui s'était abstenu.

Au sénat, Thorn fut le seul Luxembourgeois à faire de même. Avant de signer, la Belgique avait tenté d'obtenir la région de Differdange, Niedercorn, Pétange, Rodange et Clémency où se trouvaient les gisements de fer qui alimentaient la métallurgie du Luxembourg wallon. Cette tentative fut vaine. Une proclamation du gouverneur d'Arlon annonça la signature du traité par la Belgique en ces termes : *« Le même acte qui fait entrer la Belgique dans la grande famille européenne, partage notre province et forme deux familles nouvelles de l'antique famille des Luxembourgeois... Ainsi le veut la politique plus forte que nos volontés... Soumettons-nous donc à cette séparation toute douloureuse qu'elle soit. L'impérieuse nécessité, le de-*

mande, mais n'oublions jamais que nous avons une origine commune. Le roi de Hollande n'a pas souscrit encore à cette décision suprême. En attendant, le gouvernement belge doit continuer à exercer dans toutes les parties de la province son pouvoir conservateur. Fonctionnaires et habitants, demeurons tous, jusqu'au dernier moment, fidèles à nos devoirs réciproques ».

Guillaume Ier n'est pas d'accord et ne signera pas. Il n'approuve pas la sommation des puissances médiatrices. De son côté, le peuple hollandais s'oppose aux servitudes imposées au profit de la Belgique par ce traité : obligation de maintenir en bon état les routes allant de Belgique vers l'Allemagne, via le Limbourg, avec droit, pour les Belges d'y construire une route et un canal ; libre navigation sur l'Escaut, dont l'embouchure reste soumise à certaines servitudes sauvegardées par les Puissances, droit pour les Belges de navigation en Hollande entre l'Escaut et le Rhin.

Guillaume Ier est offusqué d'avoir été mis sur pied d'égalité avec les « insurgés » belges. Le 7 novembre, il déclare qu'il est prêt à signer avec les Puissances un traité de séparation de la Hollande et de la Belgique mais refuse de se plier aux XXIV articles. La conférence a un point de vue tout différent. Le 14 décembre les plénipotentiaires hollandais reviennent à la charge. Ils ne signeront pas parce qu'ils reprochent au traité de lier la question belge à celle du Luxembourg. Guillaume Ier ne refuse pas « d'échanger une partie ou même tout le Grand-Duché, si cela pouvait faciliter un arrangement, mais contre un territoire entièrement équivalent et en étendue et en population et en plus en contiguïté avec le territoire hollandais ». Il réclamait une négociation pour les limites hollando-belges d'une part et une autre pour l'échange territorial du Luxembourg. Une telle conception des négociations aurait permis d'éviter une confusion de ses droits et de ses devoirs comme Roi et comme Grand-duc. Il insistait en outre sur l'accord indispensable et préalable de la confédération germanique et des Nassau avant de modifier le contexte territorial du Luxembourg. Cette proposition, était, il convient de l'admettre, normale, voire logique, mais... un peu tardive ! Il aurait dû parler ainsi dès 1815. Aujourd'hui il laisse entrevoir qu'il n'a pas l'intention de se suicider à l'idée de perdre le Luxembourg. Pour lui cette province n'est qu'un objet de marchandage. Il cherchait surtout une contrepartie, mais pas la première venue.

A la Conférence qui prétend avoir fait une « œuvre équitable », les plénipotentiaires hollandais répondent, le 30 janvier 1832, que ni le roi, ni l'Allemagne n'avaient donné mandat à la Conférence pour disposer du Luxembourg. Eux seuls pouvaient prendre l'initiative d'une cession territoriale, sous réserve de l'accord de la Confédération. Ils répondaient ainsi à la Conférence : la question du Luxembourg ne vous regarde pas !

Il est vrai que Guillaume se berçait un peu d'illusions. Il n'était même pas soutenu par l'Allemagne. La preuve ! le 27 juin la Confédération l'invite à lui faire part de son accord et de celui des Agnats de Nassau. Guillaume ne bougeant pas, la Diète revint à la charge le 24 novembre en l'informant que s'il n'avait pas répondu pour le 15 décembre 1831 son silence serait considéré comme un acquiescement aux stipulations concernant le Luxembourg. Le 15, Guillaume répondait avec amertume qu'il avait été lâché par l'Allemagne. En mai 1832 son point de vue n'a pas changé, il accepte de négocier avec la Conférence pour la séparation de la Belgique mais sans reconnaître ni son indépendance, ni son souverain. L'échange territorial au Luxembourg devait faire l'objet d'une négociation avec la Belgique. Mais le 2 juin 1832 la Belgique exige, au préalable, l'évacuation du territoire belge par les troupes hollandaises. Tout en ayant soin de ne pas faire allusion aux troupes belges occupant le Luxembourg elle réclame la mise en liberté de J.-B. Thorn incarcéré à Luxembourg depuis le 16 avril.

Le 5 octobre 1832, devant la mauvaise volonté de Guillaume Ier et à la demande de la Belgique, la France et l'Angleterre décident une action contre la Hollande. Une escadre anglo-française bloque les côtes de la Hollande tandis qu'une armée française assiège la citadelle d'Anvers. La note franco-anglaise du 30 octobre précisait qu'une fois « affranchi des troupes néerlandaises, le roi des Belges se trouvera dans l'obligation de faire évacuer les territoires du Limbourg et du Luxembourg qui doivent retourner à S.M. le roi des Pays-Bas Grand-Duc de Luxembourg ».

Anvers capitula le 23 décembre 1832.

Le 21 mai 1833 une convention franco-anglo-hollandaise stipulait que tant qu'un traité définitif ne serait pas conclu entre la Hollande et la Belgique, la Hollande ne reprendrait pas les hostilités et que la Belgique jouirait immédiatement de la liberté de navigation

de la Meuse et de l'Escaut. Mais ceci signifiait aussi que les Belges continueraient à occuper les parties du Luxembourg et du Limbourg qui devaient revenir à Guillaume Ier ¹¹².

§ 5. L'enlèvement de J.-B. Thorn et de Pescatore.

Parmi les incidents qui se déroulèrent aux abords de la forteresse de Luxembourg on connaît surtout les arrestations du gouverneur Thorn et de Pescatore. Le 16 avril 1832, deux jours avant la signature du Traité des XXIV articles par la Prusse et l'Autriche, alors qu'il se trouvait dans un bois près de Schönfels au nord de Luxembourg, le gouverneur Thorn est arrêté et emmené par une bande d'individus armés. Les partisans de la bande de Tornaco qui avait médité et perpétré cet enlèvement voulaient un otage important afin de faire libérer les prisonniers faits par les troupes belges en décembre 1831 lors du soulèvement de la Contre-Révolution. Les conjurés qui étaient de connivence avec Goedecke livrèrent leur prisonnier à la maréchaulsée de Luxembourg où malgré le désaccord du général Du Moulin il fut écroué dans la prison du Grund sous l'inculpation d'avoir participé au renversement du gouvernement établi par la loi fondamentale des Pays-Bas et du Grand-Duché de Luxembourg. Le général prussien Du Moulin protesta auprès de la Diète. Le gouvernement belge, après avoir exigé la libération de Thorn demanda l'appui de la conférence de Londres.

Afin d'éviter à Thorn d'être conduit à la Haye, les Belges concentrent des troupes autour de Luxembourg. Le 11 mai 1832 la Conférence de Londres demande à Guillaume Ier de libérer Thorn et invite les Belges à relâcher les prisonniers orangistes de Namur... La Conférence proteste aussi auprès de la Diète germanique mais celle-ci reste impassible...

Le 11 septembre les prisonniers de Namur sont relâchés mais Guillaume exige l'absence de poursuite ultérieure de Luxembourgeois pour motifs politiques. Entretemps Pescatore, Orangiste notoire est arrêté à Grevenmacher par les autorités belges et incarcéré à Namur. Le commissaire de district de Grevenmacher Edouard d'Huart affirmait que les habitants de cette ville avaient réclamé l'arrestation de

¹¹² J. REZETTE, *op. cit.*, pp. 56-68. - A. CALMES, *op. cit.*, pp. 214-229. - P. NOTHOMB, *J.-B. Nothomb et ses frères, op. cit.*, pp. 1-69. - H. PIRENNE, *Histoire de Belgique* T. III. - H. DORCHY, *op. cit.*, p. 238, n° 1.

Pescatore à cause de l'incarcération de Thorn. L'affaire Pescatore, suscita on le devine, de vives réactions. Le général du Moulin exigea sa libération, faisant savoir au commandant militaire belge à Arlon F. de Tabor qu'il « n'hésiterait pas à recourir à la force si nécessaire ». La Diète germanique se fâcha. Le 23 novembre à Mamer à la suite d'une entrevue entre le général du Moulin et le Colonel Prisse, aide de camp du Roi Léopold, Pescatore et Thorn étaient libérés. Mais cette affaire avait fait beaucoup de bruit ¹¹³.

§ 6. Le drapeau de 1830.

En application du décret du 28 mai du congrès national, le gouvernement belge décida d'octroyer un drapeau d'honneur à un certain nombre de localités, en récompense de leur participation à la libération du territoire. Cinq villes du Luxembourg reçurent ce précieux trophée : Arlon, Bastogne, Bouillon, Neufchâteau et Luxembourg.

La remise solennelle par le roi Léopold 1er eut lieu le 27 septembre 1832 devant l'église Saint-Jacques à Bruxelles.

A cette occasion, les villes avaient été priées d'envoyer une délégation.

Bouillon avait envoyé : Gérard RAIMON, bourgmestre, Emmanuel DELESCLUSE, capitaine de la garde civique, l'abbé Nicolas DAVREUX, principal du collège ¹¹⁴.

Bastogne avait délégué : François SIVILLE, bourgmestre, HANSEZ, négociant, major de la garde civique, Henri METZ, membre de la garde civique ¹¹⁵.

Pour Neufchâteau, ce furent : François-Joseph LECLERE, échevin, Gustave HERMAN, juge au tribunal de 1ère Instance, Pierre-Félix NICOLAS, avocat et Ferdinand PONCIN, greffier ¹¹⁶.

Pour Arlon, nous ignorons les noms des délégués mais il semble bien que le bourgmestre Rossignon fit le voyage ¹¹⁷.

¹¹³ A. CALMES, *op. cit.*, pp. 320-327. - L. VERHULST, *La bande Tornaco* dans *Revue générale* août-septembre 1913. - Fl. DE LANNOY, *op. cit.*

¹¹⁴ F. BOURGEOIS, *Bouillon en 1830*, *op. cit.*, pp. 32-33.

¹¹⁵ L. LEFEBVRE, *Bastogne et la Révolution de 1830* dans *Dimanche-Bastogne* du 1er septembre 1957.

¹¹⁶ P. HANNICK, *Neufchâteau et la Révolution de 1830*, p. 75.

¹¹⁷ A. BERTRANG, *Histoire d'Arlon*, *op. cit.*, p. 431.

Quant à la ville de Luxembourg, elle n'envoya personne. En septembre 1832, on ne savait toujours pas si le Luxembourg reviendrait à la Belgique. De plus, c'était le temps des affaires Thorn et Pescatore. Il était donc plutôt dangereux de vouloir rentrer avec un drapeau belge dans une ville occupée par une garnison prussienne.

C'est ainsi que le drapeau décerné à la ville de Luxembourg se trouve toujours à Bruxelles, au Musée royal de l'armée. Amère dérision de l'histoire, il porte cette dédicace : « *La patrie reconnaissante. Commune de Luxembourg* » ! ¹¹⁸.



Le drapeau d'honneur décerné à la Ville de Luxembourg (Cliché M.R.A.).

¹¹⁸ Adrien de GERLACHE, *Notre drapeau national*, Bruxelles, 1930, pp. 23-24.

CHAPITRE VI.
LE COUP DE MASSUE.

§ 1er. *Guillaume Ier accepte les XXIV articles.*

Au fil des années les Hollandais se fatiguèrent de la situation provoquée par les XXIV articles. Ils commençaient à se désintéresser du Luxembourg et du Limbourg. Une émeute avec refus de payer l'impôt avait éclaté à Amsterdam en 1835. La même année la seconde chambre des Etats généraux avait émis le vœu de voir se terminer le différend avec la Belgique par une négociation directe. En avril 1836, un journal de la Haye publiait cette réflexion : « *Chaque année de plus que nous restons dans cette situation, augmente la complication de nos finances, augmente notre créance à charge de la Belgique et diminue au fur et à mesure la probabilité de pouvoir jamais obtenir son paiement* ».

Au Grand-Duché, qui voulait la séparation, le morcellement ? Personne. Mais il est certain que même chez ceux qui avaient espéré un retour à l'ordre légal, l'indifférence gagnait du terrain. Le nombre des fonctionnaires restés fidèles s'amenuisait sans cesse. Chaque jour, les uns après les autres, ceux-ci passaient du côté belge. Aussi, au vu de toutes ces raisons, Guillaume Ier décida, le 11 mars 1838, d'accepter le traité des XXIV articles.

Il est inutile de dire que cette nouvelle jeta la consternation. En effet, cette décision inattendue allait obliger les Belges à évacuer les parties du Luxembourg et du Limbourg reconnues à Guillaume Ier ¹¹⁹.

§ 2. *La résistance des Belges à l'évacuation du Luxembourg.*

En vertu du traité des XXIV articles du 15 novembre 1831 la Belgique devait :

1. Evacuer le Luxembourg oriental.
2. Payer, à dater du 1er novembre 1830 une annuité de 8.400.000 florins pour la part des provinces méridionales dans le royaume des Pays-Bas. En 1838 elle devait 123 milliards de francs-or d'ar-

¹¹⁹ A. CALMES, *op. cit.*, pp. 366-372. - J. RUZETTE, *op. cit.*, pp. 89-93.

rérages. Mais, pour les Belges, ceci n'était rien à côté de la perspective de devoir abandonner une population qui avait fait la révolution avec eux, qui avait participé à la création du Nouvel Etat et dont les représentants participaient au gouvernement. Entre 1831 et 1839 les liens s'étaient affermis davantage encore. Aussi l'annonce de la séparation définitive provoqua-t-elle la consternation. On ne pouvait y croire. La Belgique avait signé le traité des XXIV articles. Revenir en arrière était chose impossible.

Et pourtant ! Vu que la situation avait changé depuis 1831, le gouvernement belge tenta l'impossible. Il demanda des modifications au traité afin d'éviter la restitution du Luxembourg allemand. Il faisait valoir que :

1. En ratifiant ce traité, l'Autriche, la Prusse et la Russie avaient fait des réserves.
2. Que l'art. 5 de la convention du 21 mai 1833 en promettant « *de s'occuper sans délai du traité définitif* » avait enlevé aux XXIV articles leur caractère d'arrangement final et irrévocable. Le gouvernement belge s'efforçait donc de porter l'affaire sur le terrain politique. Pour elle, une séparation après sept ans de vie commune ne pouvait se concevoir.

De plus, pendant des années les Luxembourgeois et Limbourgeois avaient envoyé leurs représentants aux chambres belges sans que personne ne songeât à protester. La Belgique voulait faire traîner les choses en longueur. Mais la Hollande, dont les finances étaient en mauvaise posture était pressée... De plus, pour les Hollandais le Luxembourg n'était pas une affaire nationale, mais dynastique et allemande. Les Hollandais n'auraient pas refusé de céder le Luxembourg oriental contre de l'argent. Il est vrai que les cours du Nord, hostiles au nouveau royaume, parlaient un tout autre langage.

A peine Guillaume Ier avait-il annoncé qu'il acceptait les XXIV articles que la Prusse en réclamait l'application immédiate. Elle menaçait même de remettre en question l'existence de la Belgique si elle n'« *évacuait pas le Luxembourg dans le plus bref délai* ». Elle était prête à faire ce que la France avait fait en 1831, c'est-à-dire intervenir militairement. Pour les Belges, la partie allait devenir très difficile.

L'Angleterre prenant au sérieux les menaces de la Prusse s'efforçait de garder des bonnes relations avec la confédération. La Fran-

ce, quant à elle, était toujours disposée à aider la Belgique dans sa tentative d'acquérir le Luxembourg moyennant finances. Mais, en même temps elle prêchait la résignation aux Belges au cas où l'exécution fédérale serait imminente. La France ne bougerait pas si l'Allemagne se bornait à faire sortir les Belges du Luxembourg... Ceci montre bien que notre voisine du Sud, après avoir soutenu la Belgique, retirerait son soutien si les choses allaient mal !¹²⁰

§ 3. Les réactions désespérées des Luxembourgeois.

Les pétitions.

Lorsque, le 14 mars 1838, et contre toute attente, Guillaume Ier donna son adhésion au Traité des XXIV articles, ce fut la stupeur. Puis, ce premier sentiment passé, on assista à une véritable floraison de drapeaux belges dans tout le Luxembourg germanique. Par cette manifestation de loyalisme, la plupart des villages du Grand-Duché voulaient montrer qu'ils ne désiraient pas être replacés sous le sceptre de Guillaume Ier. Bientôt, d'ailleurs d'innombrables pétitions se terminant par « *vive le roi, vive la Belgique* » furent adressées à Léopold Ier et aux Chambres belges. Ces pétitions, ces protestations portant d'innombrables signatures d'hommes illustres, de gens du peuple se mêlant, se chevauchant par centaines, par milliers, viennent de tous les coins des régions menacées par le traité. Elle viennent de toutes les localités du Limbourg. Elles viennent de tous les coins du Luxembourg : de Mersch, de Remich, de Grevenmacher, de Vianden, d'Ettelbrück, de Diekirch (six grandes pages de signatures). Elles viennent de Mamer, de Steinsel, de Bertrange, etc... etc... Ce pétitionnement sans précédent réclamait à cor et à cri le rattachement à la Belgique et s'opposait au dénombrement.

§ 4. Le drapeau de Strassen.

Ce fut à ce moment que se produisit le vif incident de Strassen. Le 22 avril 1838, en effet, pour fêter l'élection du nouveau bourgmestre, les habitants de ce village avaient dressé un arbre devant la maison de celui-ci et y avaient arboré un drapeau belge. L'ennui c'est que Strassen se trouvait dans le rayon stratégique de la ville et forteresse du Luxembourg. Aussi, dès que le général du Moulin eut connaissance des faits, il réagit violemment en envoyant des troupes à Strassen. On était le 24 avril.

¹²⁰ A. CALMES, *op. cit.*, pp. 374-394. - L. LEFEBVRE, *Bastogne dans la Révolution de 1830, op. cit.*, passim.

Les troupes de du Moulin abattirent l'arbre et l'emportèrent en même temps que le drapeau. A peine les troupes prussiennes étaient-elles reparties vers Luxembourg que les habitants de Strassen replantaient un arbre et y accrochaient des rubans aux couleurs belges. L'affaire ne s'arrêtait pas là puisque, deux jours plus tard le drapeau belge flottait en deux endroits de la forteresse au nez et à la barbe de la garnison prussienne.

Puis le 5 mai, à Arlon, se constituait une « *Société centrale patriotique* » en vue de s'opposer au démembrement par des démonstrations patriotiques et la résistance à tout prix. Faisaient partie de cette société : Servais, Tesch, Printz, Dubois, Geoffroy, Orban, du Conseil Provincial, Rossignon ancien bourgmestre, Kuborn échevin et les juges Résibois et Nothomb ainsi qu'un certain nombre d'officiers. Mais le 16 mai le gouvernement belge désapprouvait cette initiative.

Pourtant, une autre Société se constitue bientôt à Ettelbrück et envoie aux Chambres belges une pétition déclarant que « *le Luxembourg ne se plierait pas sous le joug du despotisme* ». De son côté la presse protesta violemment. Ainsi l'Echo du Luxembourg et le Diekircher Wochenblatt lançaient un appel aux armes.

Certaines communes du rayon stratégique imitèrent même toutes celles qui avaient arboré le drapeau belge et prirent ainsi un grand risque.

En 1838, ce qui poussait le Luxembourg oriental vers la Belgique c'était surtout la crainte que l'autonomie promise ne soit qu'un leurre. Les Luxembourgeois étaient persuadés qu'ils seraient annexés par la Prusse. Comme il n'en voulait à aucun prix le « *peuple luxembourgeois s'était prononcé pour la Belgique* ». L'enlèvement du drapeau de Strassen par les troupes fédérales avait eu un grand retentissement et provoqué des remous désespérés. Le député de Grevenmacher, Charles Metz, invita la chambre à voter une adresse au Roi Léopold. Votée à l'unanimité cette requête demandait au souverain de « *reprandre les négociations avec la Hollande pour maintenir l'intégrité du territoire* ».

Le 17 mai, le comte d'Ansembourg de Maestricht, invitait le sénat à en faire autant. En même temps des pétitions affluaient de tous les coins du Luxembourg et du Limbourg. Le 28 mai, les villages de Niederhanven et de Hostert situés dans le rayon stratégique arboraient le drapeau belge. Les troupes prussiennes viennent aussitôt l'enlever.

Le 14 juillet 1838, le Conseil provincial du Luxembourg, réuni à Arlon proteste en ces termes : « *Que si pourtant au mépris des saintes lois de l'honneur la Belgique pouvait abandonner le Luxembourg qu'on le sache bien, le Luxembourg ne s'abandonnerait pas lui-même : il en appellerait à Dieu et à son courage. Plutôt que de se laisser lacérer, il ne reculerait pas devant les chances d'une lutte qu'il est peut-être de l'intérêt de l'Europe entière de prévenir* ».

En dehors du rayon stratégique les manifestations se multiplient : Esch-sur-Alzette, Bettembourg, Remich, Mersch, Ettelbrück, Wiltz, Echternach, Wolmerdange, etc... s'opposent désespérément au partage du Luxembourg. Le commandant militaire d'Arlon, de Tabor, proteste contre les interventions de la garnison prussienne de Luxembourg. Mais, l'agitation gagne du terrain, malgré les instructions du Ministre de Theux. Le 30 avril celui-ci écrit au gouverneur du Luxembourg pour lui demander d'éviter toute manifestation. Il s'exprime en ces termes : « *les actes qui peuvent amener des conflits doivent émaner de l'administration centrale et ne peuvent être abandonnés aux autorités locales, ni aux habitants isolément. Les habitants ne doivent plus perdre de vue qu'ils pourraient être conduits à poser des actes imprudents par ceux-là mêmes qui, tout en se couvrant du masque de patriotisme, pourraient avoir intérêt à compromettre leur cause* ».

Il donne aussi au gouverneur « *l'ordre d'empêcher qu'on arborât le drapeau belge et de l'ôter là où il flottait* ». Si « *les populations, disait de Theux, voulaient manifester leur loyalisme belge, la voie des pétitions était toute indiquée* ».

Le 5 juin, le gouverneur belge de Steenhault recommandait donc aux bourgmestres du rayon stratégique de s'abstenir de démonstrations politiques.

Après l'incident du drapeau de Strassen des mouvements de troupes françaises sont observés dans la région de Thionville. Certains pensaient que leur but était de soutenir ceux qui résistaient au démembrement. La Prusse répond aussitôt en renforçant de deux bataillons la garnison de Luxembourg. Les incidents à Luxembourg, dans la province et les mesures militaires prises par la France intriguent l'Angleterre qui croit que la Belgique cherche des incidents pour échapper au traité des XXIV articles. Aussi réagit-elle vigoureusement en faisant savoir que le traité des XXIV articles est irrévocable. Mais

les manifestations continuent. Le Conseil provincial décide de se rendre en corps auprès du Roi Léopold pour lui remettre une requête le suppliant de ne pas accepter le traité s'il comportait le démembrement du Luxembourg.

Pour éviter des incidents à Bruxelles, le Roi reçut les conseillers au château d'Ardenne et leur dit qu'« *avec la Hollande un arrangement était possible* ». Ce qui complique la situation, disait-il, ce sont les relations du Luxembourg dans la Confédération germanique et il ajoutait : « *les désastres de 1831 ont exercé une funeste influence sur la marche des négociations* ». Mais les délégués luxembourgeois insistent en se rendant à Bruxelles pour être reçus par le Conseil des Ministres. Le Ministre de Theux, qui ne veut pas d'histoires, refuse de les recevoir. Ce fut une « *pitoyable aventure* » écrivait Emmanuel Servais. Il avait été frappé par l'indifférence rencontrée à Bruxelles par le Conseil Provincial du Luxembourg. Ces hommes, disait-il, étaient « *contraints de se rendre à l'évidence que le salut de la Belgique exigeait la mutilation de leur patrie* ».

§ 5. Le verdict de la Conférence de Londres.

A la demande de la France et de l'Angleterre la Conférence de Londres reprend ses travaux le 15 octobre 1838. Elle ramène à 5.400.000 florins l'annuité à payer par la Belgique. Celle-ci refuse : elle maintient sa demande de révision du partage de la dette et celle de la liquidation du sinistre syndicat d'amortissement. En fait elle cherche surtout à gagner du temps, ce en quoi elle est soutenue par la France. Mais l'Autriche, et la Prusse font savoir que : « *si le gouvernement belge cherche à prolonger l'état provisoire, il est temps que l'Angleterre et la France lui fassent savoir qu'elle ne compte plus protéger et garantir un statu-quo maintenu contre l'esprit et la lettre de la convention du 21 mai 1833* ». Le gouvernement belge ne répondant pas aux propositions financières, l'Autriche et la Prusse reviennent à la charge le 27 octobre : « *Si la Belgique repousse l'arrangement financier, le statu-quo de 1833 sera éteint* ». Cette fois l'Angleterre est bien de cet avis aussi puisqu'elle fait savoir qu'elle ne tolérera pas plus longtemps l'occupation du Luxembourg par les Belges.

La Hollande, quant à elle, est de plus en plus pressée. Le 10 novembre la Belgique propose l'annuité de 3.200.000 francs. La Conférence refuse. Le gouvernement français tente une démarche directe à La Haye. Il fait valoir que la Belgique est disposée à payer une plus

grande part de dette contre l'attribution du Luxembourg allemand. Guillaume Ier refuse. L'Angleterre se rallie au point de vue des cours du Nord car elle soupçonne la France d'être de connivence avec la Belgique.

Entretiens le Roi Léopold fait un discours (le 13 novembre 1838) qui est mal interprété outre Rhin. La Prusse et l'Autriche croyant que le Roi avait dit qu'il ne restituerait ni à Guillaume Ier, ni à la Confédération les territoires occupés, mobilisent des troupes.

La France réagit en massant plusieurs unités à la frontière du Luxembourg. Dans ce pays, la population est fort inquiète. Ce qui n'empêche pas le « *Diekircher Wochenblatt* » de lancer un appel aux armes : « *Plutôt une mort honorable qu'une vie honteuse* ». Ettelbrück s'indigne aussi et mobilise... la garde civique !

Tandis que les drapeaux belges claquent toujours au vent, un voile d'inquiétude et de tristesse s'abat soudain sur la patrie luxembourgeoise. Le dénouement approche, comme une fatalité inexorable et contre laquelle on ne peut tenter l'impossible. Le 26 décembre à Ettelbrück 200 personnes décidées à la résistance jusqu'au bout décident de « *s'opposer au démembrement du Grand-Duché quel que soit le pays auquel il sera attribué* ». Les luxembourgeois en arrivent ainsi à préférer une restauration du régime de Guillaume Ier à un partage. Ils redoutaient spécialement une annexion par la Prusse, qui avait déjà des troupes à Luxembourg. Un moment la Prusse avait même envisagé un échange entre le pays de Clèves (Prusse) et le Luxembourg.

A la Conférence, les dernières propositions françaises sont refoulées. Au même moment, Charles Metz et le comte d'Ansembourg se rendent à Paris pour protester contre le projet de division. Ils n'ont aucun succès. Puis la Belgique offre 60.000.000 de francs pour garder la totalité du Limbourg et du Luxembourg. Peine perdue. La Prusse ne veut rien entendre. Désormais, sur le front de la Conférence de Londres tout est fixé. Le protocole du 6 décembre 1838 est désormais irrévocable. Il scelle d'une manière décisive la victoire de la force sur le droit et la justice, du « *bon plaisir* » des grands sur la liberté.

La conférence notifie à la Hollande et à la Belgique les textes des traités à conclure.

1. Un traité entre la Hollande et les cinq puissances. Si la Hollande refuse le statu quo sera maintenu.

2. Un traité entre les cinq puissances et la Belgique. Si celle-ci refuse elle sera l'objet de mesures coercitives.
3. Un traité de XXVI articles à conclure entre la Belgique et la Hollande.

Les dernières tentatives de la Belgique pour modifier ces décisions échouent car, le 2 février la Hollande donne sa signature. La Belgique obtenait l'indépendance, la suppression des arrérages de sa part de dette du Royaume des Pays-Bas et une réduction de 40 % pour l'avenir. Elle devait évacuer le Luxembourg et le Limbourg ¹²¹.

§ 6. Le débat pathétique.

La situation de la Belgique était désespérée. Elle avait toute l'Europe contre elle. Il ne lui restait d'autre alternative que de céder ou se battre contre l'Europe. C'était impensable. Et pourtant deux opinions opposées s'affrontaient. Certains, par des déclarations tapageuses et désespérées, voulaient tenir tête, risquer le tout pour le tout. Chez eux, la colère et l'exaspération faisaient fi de la raison. A cette exaspération féroce, d'autres préféraient la modération et la sagesse, à l'exemple du Roi. La nécessité de démontrer aux chambres belges qu'il était devenu nécessaire de se soumettre aux volontés de l'Europe et de son odieux traité incombait au ministre de Theux.

Le Ministère de l'époque comprenait le Comte de Theux, un Limbourgeois (ministre de l'intérieur) Ernst (Justice) et trois Luxembourgeois : Edouard d'Huart (Finances) J.-B. Nothomb (travaux publics) et le général Willmar (la guerre).

Les chambres se réunirent le 19 février 1839. Aussitôt les ministres Ernst et d'Huart (député de Virton) démissionnèrent. Ils ne voulaient pas être mis dans l'obligation de défendre le traité.

¹²¹ P. NOTHOMB, *Le drame de 1830*, Liège 1938, pp. 1-40. - A. CALMES, *Le G.-D. de Lux. dans la Révolution belge*, op. cit., pp. 381-394. - Th. JUSTE, *La Révolution belge de 1830*, op. cit., passim. - H.-T. COLENBRANDER, *Gedenkstukken der Algemeene Geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840*, 10e partie : Regeering van Willem I, 5 vols in-4° T. 40, 42, 44, 46, et 50 de Rijks Geschiedkundige Publicatiën, La Haye, 1918-1922. - C. BUFFIN, *Mémoires et documents inédits sur la Révolution belge et la campagne des Dix jours (1830-1831)*, 2 vol., Bruxelles, 1912.

Restaient donc au gouvernement le ministre de Theux (Limbourgeois) et les deux Luxembourgeois J.-B. Nothomb et Willmar¹²². Durant quinze séances un début furieux mit aux prises ce ministère réduit et une opposition exaspérée et déchainée. Le comte de Theux, J.-B. Nothomb et Willmar doublement concernés puisqu'ils devaient sceller à la fois le sort de la Belgique et celui de leurs provinces natales, furent soumis à des attaques d'une violence inouïe. Ils durent affronter les injures et les sarcasmes d'une opposition prête à risquer l'existence de la Belgique et livrer le Luxembourg aux malheurs d'une guerre dont l'issue ne faisait aucun doute.

Trois hommes sont restés au pouvoir, décidés à braver l'impopularité. Le début du premier discours de l'un d'eux est célèbre : « Messieurs, les trois hommes qui forment le Ministère et vous proposent de constituer définitivement la nationalité belge appartiennent, l'un par son mandat (le chevalier de Theux), l'autre par sa naissance (le général Willmar) le troisième par sa naissance et son mandat, aux deux provinces exclues en partie de cette nationalité » (Nothomb).

Le poids de la discussion va retomber sur celui qui appartient « par sa naissance et son mandat » au Luxembourg menacé, Jean-Baptiste Nothomb¹²³.

Les débats décisifs qui eurent lieu à la chambre furent d'une intensité jamais atteinte. « Jamais le désespoir et la Conférence, la résignation et la colère, la voix et la raison, et celle de la passion ne se heurtèrent dans une telle atmosphère de patriotisme ». Le discours du ministre de Theux fut écouté dans un silence atroce. Il disait que « toute tentative nouvelle de négociation était inutile... que les cinq grandes puissances étaient liées par des actes formels. Le retour du statu quo devenu impossible. Les armements préparés en Hollande et en Allemagne, exigent, non seulement le maintien des nôtres, mais nous imposeront de nouveaux développements de forces... d'où la progression des dépenses publiques et l'extension de la crise finan-

¹²² A. CALMES, *Le G.-D. de Lux. dans la Révolution belge*, op. cit., pp. 391-404.

¹²³ L. VERNIERS, P. BONENFANT et F. QUICKE, *Lectures historiques* T. III, pp. 73, 78, 79 et 80. - H.-T. COLENBRANDER, *Willem I. koning der Nederlanden*, Amsterdam, 2 vols 1931-1934. - P. NOTHOMB, *Le drame de 1839*, op. cit., pp. 46-47. - J. WILLEQUET, *1830, naissance de l'Etat belge*, Bruxelles, 1945. - Yves SCHMITZ, *Guillaume Ier et la Belgique*, Bruxelles, 1945.

cière et industrielle. Toute espérance dans une modification de la politique des grandes puissances est chimérique. La Diète germanique n'abandonnera pas ses prétentions. Il semble même qu'elle prêterait main-forte aux réclamations que le roi grand-duc pourrait lui adresser, à l'effet d'être rétabli dans l'exercice des droits qui ont été reconnus à son profit »¹²⁴.

Autrement dit, le Ministre de Theux laisse entendre que tout est désormais fini et qu'il n'y a plus d'autre solution que de signer.

Mais l'opposition va intervenir avec détermination et violence. Le député Barthélemy Du Mortier le premier, s'écrie « Nos moyens, on les nie ; nos embarras on les exagère ; nos affronts on les supporte avec un dédain flegmatique et l'on vient nous proposer de sanctionner l'opprobre de la Belgique ». Puis, continuant son discours : « Hommes d'Etat misérables ! Ne voyez-vous pas que ces terreurs sont l'effet de votre faiblesse ? ... A l'appel du Roi, aux mots de persévérance et courage, la Belgique s'est levée comme un seul homme pour défendre son honneur et son indépendance. Les chambres ont déclaré qu'elles ne reculeraient devant aucun sacrifice pour défendre l'honneur et la dignité nationale. Elles n'ont reculé devant aucun sacrifice. Elles ont voté à l'unanimité tout ce qui a été demandé par le gouvernement. Et c'est en présence de pareils faits, quand rien n'est venu changer notre position, quand aucune force ne nous contraint, ne menace même nos frontières, qu'on vient nous proposer un traité de honte et d'infamie ! Ministres pervers, qui a donc pu vous pousser à accepter un rôle aussi honteux ? Je concevrais qu'on pût fléchir devant la force et devant la force seule. Mais où sont donc ces forces... ?

Si votre intention était de conduire le pays à jouer un rôle aussi dégradant, pourquoi donc êtes-vous venus nous parler de persévérance et courage ? De la persévérance, vous n'en avez pas, du courage, vous venez de prouver que vous n'en aurez jamais ». Le président a beau protester, Du Mortier ajoute : « Ministres perfides, vous pouvez proposer de livrer à vos ennemis des frères qui sont Belges et ont le droit de rester Belges, vous pouvez les vendre comme un vil troupeau, mais du moins respectez leur dignité d'hommes et ne venez pas feindre de vous apitoyer sur leur sort, quand vous seuls avez préparé et roulez leur malheur ! » Et Du Mortier continue :

¹²⁴ P. NOTHOMB, *Le drame...* op. cit., pp. 47-110. - J. RUZETTIE, *J.-B. Nothomb*, op. cit., pp. 88-89.

« En proposant d'immoler nos frères du Limbourg et du Luxembourg, vous parlez de la qualité de Belge ; pensez-vous qu'il se trouvera encore des hommes de cœur qui voudront accepter une pareille solidarité ? Pour mon compte, je la répudie de toutes les forces de mon âme ; je rougis d'être Belge quand je vois la honte, l'opprobre et l'infamie qu'on déverse sur mon pays ».

L'intervention du député Pirson est plus dure encore. Le débat s'annonce tumultueux. Dans le bruit on entend : « trahison de Judas ! ». Les ministres protestent. Mais la voix de Pirson, soutenu par la chambre et la foule, domine bientôt la leur : « Hier il y a eu un dîner en haut lieu, continue-t-il, déchainé, et aujourd'hui trahison du ministre envers la Patrie et envers le Roi, vente à l'encan de nos frères du Limbourg et du Luxembourg ! Demain, probablement la retraite, sans coup férir, de notre belle et valeureuse armée ; ensuite licenciement de toute cette masse d'officiers que le ministère a nommés, sachant bien qu'il n'en aurait pas besoin, qu'il a nommés, je ne sais dans quel but, sans doute pour dépenser en un mois, comme l'a dit un ministre, tout ce que la chambre lui a offert d'argent ! » Puis Pirson s'acharne :

« Messieurs, j'ai parlé de trahison : oui, pour moi la trahison est flagrante. Il y a conspiration contre l'intégrité du territoire, il y a conspiration contre notre union qui faisait toute notre force ! Quoi ! cette unanimité de tout le pays, de tous les citoyens, de tous les fonctionnaires, de tous les grands pouvoirs, cette unanimité, ce seraient trois hommes lâches, restes honteux d'un ministère auquel nous avons tout accordé pour nous défendre »¹²⁵.

Après l'appel au calme de de Mérode, le renvoi aux sections est décidé. Chacun pourra, pendant quelques jours, réfléchir et travailler en silence. Mais d'ores et déjà on se rendait compte qu'un certain nombre de députés, la mort dans l'âme, voteraient le traité. Et pourtant, si l'opposition diminuait en nombre, sa voix n'avait pas faibli.

N'entendez-vous pas, demande le député Doignon « n'entendez-vous pas vos frères qui s'écrient : votre langage n'a été pour nous que la plus cruelle déception. Où est le sang que vous aviez promis de verser pour nous ? Limbourgeois, Luxembourgeois, Brabançons,

¹²⁵ P. NOTHOMB, *Le drame... op. cit.*, pp. 46-47. - Fl. DE LANNOY, *op. cit.*, pp. 285-332.

Flamands, ne sommes-nous pas tous enfants de la même Patrie ? Or il existe un engagement sacré de la représentation nationale envers nos frères du Limbourg et du Luxembourg. Livrer nos frères volontairement et sans défense, à notre ancien ennemi, ce serait rétracter nos paroles, ce serait manquer à la foi donnée, ce serait se déshonorer à toujours ! ».

L'orateur assure ensuite qu'une guerre n'était pas si redoutable... que la conférence y regarderait à deux fois avant de se hasarder à une occupation militaire... Il ajoute « nous avons aujourd'hui une des plus belles armées d'Europe, qui est pleine d'ardeur et qui est sûre de la victoire si la Hollande voulait se mesurer à elle... » puis, se tournant du côté des ministres, il poursuit : « Le gouvernement du Roi, par son incurie, sa duplicité, ses abus de confiance, pour ne pas dire plus, a tout compromis : l'armée, les finances, le pays, son honneur, celui de la chambre, sa dignité !... ».

Doignon termine en suppliant les députés de ne pas voter le traité, ce serait « un déshonneur ».

Doignon vient de finir son discours. Beaucoup de députés sont résignés et s'apprentent à subir le drame douloureux qui se prépare, d'autres sont désespérés, anéantis de tristesse mais leurs sursauts dramatiques et passionnés ne sont déjà plus des tentatives de lutter contre tout espoir. C'est plutôt un cri de douleur, un cri déchirant du naufragé sur le point de périr et qui ne veut plus crier « au secours » parce qu'il se sait abandonné, et accable ceux qui, pour le sauver, auraient dû tenter l'impossible.

Sur les bancs des condamnés voici les Limbourgeois et les Luxembourgeois. Au cœur du drame écoutons leur dernier cri de douleur et de désespoir.

Voici François d'Hoffschmidt, député de Bastogne dans la partie du Luxembourg cédée à la Belgique. Et François s'indigne : « Ah, messieurs, n'entendez-vous pas, lorsque vous sondez jusqu'aux plus profonds replis de votre conscience, n'entendez-vous pas une voix secrète qui dit : si je vote pour qu'il y ait une Belgique tranquille et prospère, je vais, d'un côté, commettre la plus noire ingratitude ; je vais me rendre coupable d'une trahison en vouant au malheur des hommes qui m'ont secouru et qui me supplient de ne pas les abandonner après qu'ils ont mérité mon appui et mon amitié fraternelle ! Si vous pouviez être les témoins du désespoir et de l'indignation qui

agitent ces malheureuses populations qui n'entrevoient, si vous les abandonnez, que désastres et malheurs, vous n'auriez pas la force de prononcer l'arrêté fatal qui déjà nous fait frémir. Quant à moi, messieurs, je puis vous dire du plus profond de mon âme que l'on m'arracherait plutôt mille fois la vie que de m'arracher un vote qui m'opprimerait le reste de mes jours. Jamais, mes malheureux compatriotes du Limbourg et du Luxembourg ne pourront me dire : vous avez forfait à l'honneur, car vous nous avez lâchement trahis ! »¹²⁶

Après François d'Hoffschmidt, les députés des régions « menacées » vont défiler à la tribune.

« Pourquoi, interroge le député Scheyven de Ruremonde, le gouvernement nous a-t-il laissés si longtemps dans notre fausse sécurité, si son intention était de se soumettre aux décisions de la Conférence au lieu de résister aux exigences de la diplomatie ? Puis, il termine d'une voix forte : C'est à vous à voir si vous livrez vos frères »¹²⁷.

Le député Simons, de Maastricht termine son intervention en criant : « choisissez maintenant la guerre ou la honte »¹²⁸.

Pour le comte de Renesse, autre député de Maastricht, le traité est « déshonorant, infame ; c'est un traité de chair humaine ».

Le député Beerenbroeck de Ruremonde va prononcer le discours le plus terrible que le Parlement belge ait entendu. Il est « plein de tant d'amour pour la Belgique que cet amour déçu, désespéré, tourne à la haine ». Il préfère la guerre à l'abandon et est prêt à tous les sacrifices. Mais ce qui l'exaspère surtout c'est un projet de loi que le ministère vient de déposer dans le but d'ouvrir aux Limbourgeois et aux Luxembourgeois sacrifiés les portes de ce qui restera de la Belgique.

Ils trouveront toujours en Belgique, était-il dit, la fraternité d'âmes et... des emplois. Beerenbroeck est frappé au visage par cette indécatesse. Il rappelle d'abord qu'il a embrassé la révolution dès son début « je ne regretterai jamais de m'être associé à votre cause... Dans mon inexpérience, je me figurais trouver surtout des sentiments généreux et, maintenant, je m'aperçois que cette belle qualité n'est tombée en partage qu'à un petit nombre ; je vous avoue que ce fait m'inspire un grand dégoût ! »

¹²⁶ P. NOTHOMB, *Le drame de 1839, op. cit.*, pp. 47-110.

¹²⁷ P. NOTHOMB, *Le drame...*, *op. cit.*, pp. 71-72.

¹²⁸ P. NOTHOMB, *Le drame...*, *op. cit.*, pp. 77-78. - *Fl. DE LANNOY, op. cit.*,

Il continue : « Je suis aujourd'hui, messieurs, appelé à profiter de la loi de naturalisation... mais croyez-moi, je n'accepterai pas vos offres. Si la Belgique pousse l'égoïsme jusqu'à nous abandonner, nous qui prétendons avoir des droits à jouir des bénéfices de la révolution, elle sera flétrie, trop déshonorée aux yeux du monde entier pour que je veuille encore porter le nom de Belge. Non, messieurs, je renonce à ce titre, je rentrerai dans le pays qui m'a vu naître, je rentrerai au milieu de ceux qui m'ont donné tant de marques d'estime et que, par un simple vote, vous retranchez de la grande famille ; comme moi, ils refuseront l'hospitalité que vous leur offrez ».

Comme pétrifiée, la chambre écouta, dans un silence coupable ce cri plein d'amertume, ce blasphème déchirant dénonçant l'injustice des hommes¹²⁹.

Parmi d'autres, le député Fauquemont déclare que les « ministres sont des coupables, les diplomates des incapables. Ou plutôt non ! Ils n'ont pas senti la Patrie. Mais il ajoute... Nous messieurs ! les ennemis de cette Belgique avec laquelle, Limbourgeois, nous sommes unis depuis la glorieuse bataille de Woeringen, avec laquelle nous avons vécu sous Marie-Thérèse, dont nous avons partagé les jours de bonheur et de malheur, jamais ! Nous dirons à nos populations que c'est le ministère qui est leur plus cruel ennemi. Pas la Belgique, pas la Belgique... »

Restait à entendre la voix des Luxembourgeois laissés pour compte. Leurs cris tombent sur les consciences comme un remords. Leurs interventions seront plus brèves, peut-être, mais plus violentes encore, plus percutantes¹³⁰.

Remy de Puydt, député de Diekirch, l'homme du canal des Ardennes, colonel du génie qui a défendu la liberté sur les champs de bataille. Il rappelle d'abord les services militaires rendus par les Luxembourgeois au cours de la révolution. Puis, dans la colère il poursuit : « vous n'avez plus besoin de nous, vous nous rejetez de votre sein sans vouloir nous associer au partage de votre prospérité. Est-ce

¹²⁹ P. NOTHOMB, *Le drame...*, *op. cit.*, pp. 79-81. - Th. JUSTE, *La Révolution de 1830, op. cit.*, passim.

¹³⁰ P. NOTHOMB, *Le drame...*, *op. cit.*, pp. 80-81. - Th. JUSTE, *op. cit.*, passim.

là votre reconnaissance ? Est-ce là votre justice ? ... Séparez-vous de nous sans esprit de retour car ceux qui ont été ingrats une fois, on doit les plaindre et ne plus les solliciter. Et je dirai à nos populations : Oubliez cette Belgique qui n'a pas su vous mériter ! »¹³¹.



Le Colonel du Génie Remy de Puydt, l'un des grands artisans du Canal des Ardennes (Col. privée).

Ce sentiment d'amertume est partagé par les autres députés luxembourgeois.

Nicolas Berger, député de Luxembourg profondément ému ne peut oublier la Belgique. Croyant avoir compris dans un discours de

¹³¹ P. NOTHOMB, *Le drame...*, op. cit., p. 82. - A. CALMES, *Le G.-D. de Lux. dans la Révolution belge*, op. cit., p. 400.

J.-B. Nothomb que la population luxembourgeoise était résignée au démembrement pour éviter la guerre, il proteste : « c'est faux ! c'est faux ! J'ose l'affirmer : l'immense majorité de cette population préférerait mille fois s'exposer à la guerre que de passer de nouveau sous la domination hollandaise ! Dussent-ils maintenir au prix d'un pareil sacrifice leur nationalité belge, ils ne croiraient pas acheter trop cher ce maintien ! La désastreuse séparation qui les menace sera toujours pour eux la plus grande des calamités. Messieurs, par le fatal traité ont ravit au Luxembourg son indépendance, sa nationalité, on détruit sa richesse, on ruine son industrie ; après cela on devrait au moins respecter le seul bien qui lui reste et ne pas méconnaître son patriotisme et son attachement pour la Belgique, même ingrate... Non Messieurs, c'est assez que les Luxembourgeois soient livrés par leurs frères, ils n'iront pas au-devant du sacrifice. Méconnaître leurs sentiments c'est ajouter l'insulte au malheur ! Je proteste de toutes les forces de mon âme contre l'odieux traité qu'on veut nous imposer ».

Reste enfin le douloureux témoignage de Ch. Metz, député de Grevenmacher qui, étant malade se fait porter à son banc et déclare, dans un silence poignant « Au nom de mon malheureux pays, qui ne reconnaît ni à la conférence, ni au Roi, ni au gouvernement le droit de disposer de lui je proteste hautement contre le traité sacrilège qui ravit la Patrie à 400.000 citoyens belges et qui réserve à la Belgique un éternel opprobre »¹³².

Le coryphée de l'opposition : Gendebien.

Tous les représentants du Luxembourg à la chambre avaient voté contre le traité, à l'exception de J.-B. Nothomb.

Dès qu'il commence son discours, Paul Gendebien annonce que s'il est vaincu, il quittera pour toujours le Parlement. Il commence par évoquer toute sa vie d'opposition à Guillaume Ier, les mesures anti-belges, le procès de Potter, les journées d'août et de septembre, les débats du congrès. Il aborde ensuite le point crucial. Il parle des Luxembourgeois. De ceux qui se sont fait tuer à Bruxelles, en Flandre zélandaise. Il évoque les glorieux combats des Luxembourgeois à Waelhem, à Berchem, à Anvers : « A Waelhem, n'est-ce pas la compagnie luxembourgeoise qui, la première, a planté le drapeau sur la

¹³² P. NOTHOMB, *Le drame...*, op. cit., pp. 83-89. - A. CALMES, *Le G.-D. de Lux. dans la Révolution belge*, op. cit., pp. 400 et suiv.

digue ? La compagnie de Bruxelles arriva la seconde ; aussitôt la compagnie luxembourgeoise porta son drapeau à la tête du pont. la compagnie de Bruxelles alla aussi planter son drapeau au milieu du pont. Bruxellois et Luxembourgeois s'embrassaient en frères. Aujourd'hui vous condamnez les premiers à consommer de leurs mains le plus cruel des sacrifices et les seconds à le subir. Est-ce là de la loyauté ? »

Il poursuit : « Quoi ? vous allez condamner à l'ostracisme des hommes qui sont des frères, qui ont fait une révolution avec nous et pour nous. Un traité infâme les condamne à l'ostracisme, et vous ne reculez pas devant le rôle de bourreau chargé de l'exécution ! Ce n'est que dans les temps barbares que l'on vit les juges remplir en même temps le rôle de bourreaux ! »

Il enchaîne : « Si je ne puis empêcher de condamner les Limbourgeois et les Luxembourgeois, je puis du moins partager leur sort. Au moment même où vous prononcerez votre arrêt, je me condamnerai moi-même à l'ostracisme politique ; oui, dans ce pays où, avec les hommes de la veille et pour les lâches du lendemain j'ai tout risqué pour l'affranchir du joug étranger, oui, j'ai tout risqué... »

Après l'intervention de Gendebien, les Limbourgeois veulent encore intervenir. Le député Simons de Maastricht parle... mais la chambre s'impatiente alors Simons, d'une voix forte : « Je m'arrête, il vous tarde de livrer votre victime ! »¹³³

§ 7. La chambre vote le traité.

Le 19 mars 1839, le Président de la chambre met aux voix l'article unique du projet autorisant le Roi à voter les traités. Les députés demandent que leur vote soit inscrit au procès-verbal. L'appel nominal se fait dans un silence atroce. A la lettre G., Gendebien se lève et d'une voix qui domine toute la salle il crie : « Non ! non ! non ! Trois cent quatre-vingt mille fois non pour les trois cent quatre-vingt mille Belges que vous sacrifiez à la peur ! » Aussitôt Gendebien, très affecté, quitte le Parlement pour toujours.

Après l'intervention de Gendebien, on pouvait dire que tout était fini, que le débat tragique était clos.

¹³³ P. NOTHOMB, *Le drame...*, op. cit., pp. 122-130.

La résistance des Belges à Guillaume Ier avait duré jusqu'en février 1839. Mais, à dater de ce moment des craintes de guerre apparaissent et la situation économique de la Belgique est préoccupante : la Banque de Belgique est dans une situation catastrophique. Les conséquences pour l'industrie s'avèrent désastreuses. La bourgeoisie est inquiète. Son esprit de résistance s'effrite.

C'est dans cette atmosphère d'inquiétude que le 19 mars 1839 la chambre vote le traité par 58 voix contre 42. J.-B. Nothomb ayant voté pour. Le 26 mars, le sénat, à son tour approuve le vote de la chambre par 31 voix contre 14 et 2 abstentions.

La signature des traités eut lieu à Londres le 19 avril 1839. Là aussi se fit l'échange des ratifications le 8 juin de la même année¹³⁴.

§ 8. Douleur et amertume.

Le rideau est définitivement tombé. Le Luxembourg wallon passera à la Belgique. Le Luxembourg germanique restera à Guillaume Ier, tout en demeurant inscrit dans la Confédération germanique.

Au Luxembourg, les réactions furent très vives :

A Arlon, des patriotes avaient fait frapper pour le chevalier de Theux une médaille d'infamie. Le roi y répondra plus tard en le créant baron.

Le 13 juin 1837, le comte de Quarré, sénateur de la circonscription de Luxembourg avait reçu la sienne de 232 électeurs convoqués à Mersch pour le renouvellement des chambres. On lui reprochait d'avoir favorisé l'ajournement de la loi facilitant l'importation de la houille.

Cette médaille frappée par souscription publique portait la légende : « Les Luxembourgeois à leur sénateur Quarré » et au dos : « un infâme ».

De son côté, le Diekircher Wochenblatt suggérait de faire frapper une troisième médaille d'infamie pour J.-B. Nothomb, qu'il qualifiait de Judas ! Dans un article, le même journal rappelait à ses lecteurs la fameuse proclamation Thorn-Nothomb du 7 janvier 1831 : « Luxembourgeois ! Vos frères des autres provinces ne vous abandonneront jamais ! ! ».

¹³⁴ P. NOTHOMB, op. cit., pp. 129-130. - Th. JUSTE, op. cit., passim. - J. WILLEQUET, op. cit., passim. - J.-B. NOTHOMB, *Essai historique et politique sur la Révolution belge*, Bruxelles, 1876, 2 vol.

Le même journal n'avait cessé de prêcher la résistance armée au démembrement. Lorsqu'il devint évident que le traité serait accepté par la Belgique, il adopta une attitude de résignation, tout en accusant les Belges de félonie pour avoir abandonné les Luxembourgeois à leur sort et traitant J.-B. Nothomb de Judas.

L'Echo du Luxembourg, de son côté refusait de se résigner. Il prônait la résistance passive, puis la résistance tout court. « Une fois les premiers coups de fusil tirés, disait-il, la Belgique, la France et les provinces rhénanes se trouveront engagées dans la lutte. Personne alors ne sera plus maître des événements ». Plus tard, pourtant, il reconnaissait que toute résistance était devenue impossible puisque la Belgique avait abandonné le Luxembourg.

Mais, aussi bien l'Echo du Luxembourg que le Diekircher Wochenblatt couvraient la Belgique de malédictions, tant le gouvernement que l'opinion, pour avoir abandonné leurs frères luxembourgeois ¹³⁵.

Le 21 juin 1839, le gouverneur de la province belge de Luxembourg, baron de Steenhault, adressa une proclamation aux habitants : « Le moment d'une séparation cruelle est arrivé. C'est aujourd'hui qu'en vertu des traités une antique union se dissout. Des destinées si longtemps communes vont cesser de l'être, mais du moins les sentiments d'estime et d'affection qui rendaient cette communauté si douce, subsisteront toujours. Le vœux de la Belgique et de son Roi ne cesseront de vous suivre. Recevez-en l'assurance au nom d'un souverain dont le cœur est douloureusement affecté par un événement que nul effort ne pouvait prévenir et qui brise des liens si chers ».

Lorsque, pour la première fois après le démembrement, le Conseil provincial se réunit le 7 octobre 1839, les sièges autrefois occupés par les députés des territoires repris par le roi Guillaume étaient vides. Ce fut avec émotion que le gouverneur ouvrit la séance. « Messieurs, dit-il la séparation est un fait accompli. Si l'on en pouvait douter encore, vos rangs éclaircis en seraient la preuve. On y chercherait inutilement ces autres Luxembourgeois, hier encore nos compatriotes et qui, aujourd'hui séparés de nous et luttant contre les réac-

¹³⁵ A. CALMES, *Le G.-D. de Lux. dans la Révolution belge*, op. cit., pp. 400-404.

tions ne nous sont plus attachés que par les liens d'une commune affection, qui subsistera malgré les traités... Le morcellement de la province a été un sacrifice à la paix de l'Europe et les Luxembourgeois s'y sont résignés. Puissent ceux dont ils ont assuré la tranquillité, leur tenir compte de ce douloureux sacrifice... Ne pouvant empêcher le partage de la province, la Belgique a cherché à en atténuer, autant que possible, les pernicieux effets. Des lois spéciales ont assuré à nos anciens compatriotes et à leur commerce tous les avantages qu'il nous était laissé de leur offrir. Si la Belgique n'a pas fait plus pour eux, c'est son pouvoir et non sa volonté qui a failli ».

Paroles dignes, humaines et exemptes de récriminations.

Et le lendemain de la séparation, l'Echo du Luxembourg (2 juin 1839), en exprimant la douleur du présent, faisait un acte de foi dans l'avenir : « Le Luxembourg, cédé pour être séparé de nous, ne nous devient pas pour cela étranger. Nous continuerons à nous occuper des intérêts de cette partie de notre pays, avec la même sollicitude que s'ils nous étaient propres. Luxembourgeois belges et allemands ne doivent jamais s'oublier, car, nous l'avons déjà dit, notre plus grand ennemi c'est l'oubli. Le meilleur moyen de faire cesser l'état de choses actuel, de briser les chaînes qui nous attachent à deux pays différents, le meilleur moyen de nous retrouver un jour ensemble, Luxembourgeois d'un même pays, c'est de nous souvenir toujours que, depuis des siècles, nous avons vécu d'une vie commune, et que cette communauté d'existence on l'a brisée sans notre consentement, malgré nous, et au mépris des engagements les plus sacrés ».

A Luxembourg, à l'heure du démembrement, personne ne dit mot. C'était la consternation. La désillusion avait engendré la tristesse ¹³⁶.

Après la signature du traité de Londres, le 19 avril 1839, les Belges évacuèrent le Luxembourg germanique et aussitôt après on planta... des bornes frontières. Le « sceau du mépris » des grands vis-à-vis des faibles.

¹³⁶ A. CALMES, *Le G.-D. de Lux. dans la Révolution belge*, op. cit., pp. 412-414. - A. d'HOFFSCHMIDT, *Le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique*, op. cit., passim. - Th. JUSTE, *Le baron Nothomb*, Bruxelles, 1866-1874.

N.B. Outre les ouvrages cités en notes, on ne peut oublier qu'il y en a un grand nombre d'autres auxquels nous avons recouru. De même le Mémorial administratif des années allant de 1830 à 1839 nous a fourni maints renseignements utiles.

§ 9. Jean-Baptiste Nothomb.

Il naquit à Pétange, au Grand-Duché de Luxembourg, le 14 Messidor (4 juillet 1805). Après des brillantes études à l'Athénée de Luxembourg il fait le droit à l'université de Liège. Il a à peine 21 ans quand il est reçu docteur. Très vite il collabore au journal d'opposition fondé à Liège par ses amis d'université Joseph Lebeau, Charles Rogier et Paul Devaux. En 1828 il s'établit à Bruxelles et entre au célèbre « *Courrier des Pays-Bas* » où il se charge de la critique parlementaire. Il dénonce l'absolutisme de Guillaume Ier et lui déclare la guerre. Quand la révolution éclata il était en vacances à Pétange. Rappelé par ses amis il accourut à Bruxelles après avoir galvanisé sa province.

« *C'est lui, déclara plus tard Bülow, quand il discutera les XVIII articles, qui a révolutionné ces gens* ». Quand il arriva le 28 septembre 1830, le gouvernement provisoire était formé. On lui offrit le gouvernement du Luxembourg. Il accepta le Secrétariat général de la province et celui de la commission chargée de préparer la constitution. Ce fut lui qui rédigea l'arrêté par lequel le gouvernement provisoire, le 16 octobre 1830, étendit son pouvoir au Luxembourg et fit nommer Thorn gouverneur. Le 3 novembre 1830 il est élu membre du Congrès pour Arlon, Marche et Grevenmacher.

Petit de taille, les yeux très mobiles derrière des lunettes, son maintien était grave sans raideur, son geste réservé, sa voix contenue. Les témoins sont unanimes : « *dès les premiers jours cet homme d'Etat presque imberbe étonna les têtes grises par la sagacité de son esprit, la fermeté de sa parole et la précoce maturité de sa raison* ».

Dès l'ouverture de la Conférence de Londres, il cherche à faire sanctionner immédiatement l'indépendance nationale, décide la forme de gouvernement et proclame l'exclusion des Nassau.

Il veut que la proclamation d'indépendance s'étende au Luxembourg qui n'était « *Grand-Duché que de nom* ». Il s'oppose à la république. La monarchie constitutionnelle lui paraît seule opportune parce qu'elle concilie la stabilité et le mouvement. Il repousse la réunion à la France parce qu'il craint le despotisme militaire. Après l'exclusion des Nassau, la Belgique « *pouvait se constituer dans la plénitude de sa liberté* ».

Le 19 novembre, Nothomb est nommé membre du Comité diplomatique destiné à remplacer le Ministère des affaires étrangères. Là il joue un rôle de premier plan. Sa connaissance de la géographie et de l'histoire lui sera d'un grand secours dès la suspension d'armes. Mais, on le sait, la Conférence refuse le Grand-Duché (les deux Luxembourg actuels) à la Belgique.

Nothomb proteste énergiquement. L'Etat, il est vrai, ne pouvait se constituer sans chef. Selon lui, l'élection de Nemours avait été prématurée. On recourut donc momentanément à la Régence. Le décret instituant celle-ci avait été rédigé par Nothomb. On lui attribue aussi le texte de la proclamation du Régent adressée le 10 mars 1831 aux Luxembourgeois pour les rassurer. Il propose, pour réorganiser l'armée de faire appel à des généraux étrangers. Mais sa proposition est refoulée. On le regrettera amèrement dans la suite.

Pas de sécurité sans un roi agréé par l'Europe, disait-il. Avec Paul Devaux il part en Angleterre chez le prince Léopold. Le 25 mai, il pouvait proposer celui-ci comme roi des Belges. Il en réclamait d'ailleurs la nomination immédiate. Le 4 juin Léopold était élu roi des Belges. Peu de temps après, par la voix de Ponsonby il apprend que la Conférence est disposée à examiner favorablement l'attribution du Luxembourg à la Belgique moyennant compensation. Les bases de séparation stipulaient que les limites de la Hollande comprendraient « *tous les territoires qui appartenaient à la République des Provinces-Unies en 1790 et que la Belgique serait formée* » de tout le reste des territoires qui avaient reçu la dénomination de Royaume des Pays-Bas dans les traités de 1815, sauf le Grand-Duché de Luxembourg... qui appartient à la Confédération germanique. La Belgique était donc condamnée à perdre toute une province, de Grevenmacher à Marche, la Flandre zélandaise, plus Maastricht et Venloo et un grand nombre de territoires hollandais sur les deux rives de la Meuse. Mais puisque la Conférence est d'accord de lui laisser le Luxembourg moyennant compensation, Nothomb va utiliser son plan. Il sépare la question luxembourgeoise de la question belge. Il y avait dans le Limbourg une série d'enclaves hollandaises qui devaient être échangées contre celles que la Belgique possédait en territoire hollandais. Mais les enclaves hollandaises étant plus grandes que les belges, il fallait trouver un complément. Nothomb se souvint qu'il existait au cœur même des Provinces-Unies, loin du Limbourg contesté des enclaves impériales, palatines, prussiennes qui occupaient les bords du Rhin sur deux lieues.

Ces enclaves devaient appartenir à la Belgique en vertu des bases de séparation... tout ce qui n'était pas en 1790 sous la souveraineté des Etats-Généraux. La Belgique devait les revendiquer. C'est entre elles qu'on échangerait les enclaves hollandaises mais sans passer par la conférence. La Conférence n'avait pas pensé à cela... Elle finit néanmoins par l'admettre. Le futur roi Léopold avait aussi joué un rôle dans cette affaire. Le 25 au soir tout le système prévu par Nothomb était consigné dans le traité des XVIII articles.

On sait que Léopold Ier avait accepté le trône à la condition que les XVIII articles fussent signés. Mais à son retour de Londres Nothomb et Devaux furent très mal accueillis par la population. Sous prétexte que le Limbourg et le Luxembourg n'étaient pas d'emblée laissés à la Belgique, qu'il faudrait encore négocier, on les accusa de trahison, d'avoir vendu leurs frères ! Malgré ces invectives et des débats houleux le traité fut voté par le Congrès le 9 juillet et le prince Léopold fut inauguré à Bruxelles le 21. C'est Nothomb qui, sur les marches de Saint-Jacques, présenta au Roi la formule du serment constitutionnel qu'il prêta entre les mains de Gerlache. Sur le palais provincial d'Arlon, une plaque commémorative rappelle cet événement.

Après la campagne des Dix-jours, Nothomb fut de nouveau envoyé à Londres pour empêcher le désastre qui se préparait. Le 15 octobre la conférence présente à la Hollande et à la Belgique un traité définitif en XXIV articles qui « donnait » à la Belgique la moitié du Luxembourg en la faisant payer par la moitié du Limbourg. Nothomb ne put vaincre la résolution froidement mûrie de la Conférence.

En 1839, on connaît aussi le rôle qu'il joua pour sauver le Luxembourg et le Limbourg. S'il s'inclina finalement c'est parce que la guerre était inévitable et qu'il « ne voulait pas appeler la guerre et l'anarchie sur sa province ». En 1839 encore, lorsqu'il se rend compte que tout est fini il prononce un discours dans lequel il livre ses dernières pensées sur la révolution :

« La révolution est close, Messieurs, elle n'a pas manqué à sa destinée, puisqu'elle lègue au monde la nationalité belge ; elle n'a pas tout obtenu, mais nul n'obtient tout ici-bas et de prime abord. C'est une grande bataille de huit années : tous les combattants, malheureusement ne sont point appelés à jouir de la victoire. Mais la victoire est l'œuvre de tous... »

La Belgique ne s'est point humiliée, déshonorée, elle a fait tout ce qu'elle pouvait, elle a fait tout ce qu'elle devait... c'est sur

les deux grandes nations qui abandonnent la Belgique que retombe ce qu'il y a d'odieux dans l'acte qui clot la révolution et c'est aux tribunes de France et d'Angleterre que l'Histoire en demandera compte. Comme Belge, je ne me sens ni humilié, ni déshonoré ; comme Luxembourgeois, je déplore plus que personne le sort d'une province sacrifiée aux implacables exigences de la politique européenne ».

Jean-Baptiste Nothomb, nous l'avons dit, voulait garder tout le Luxembourg à la Belgique. Il était hostile au démembrement. Ses compatriotes lui ont reproché d'avoir voulu une annexion pure et simple du Luxembourg, puis d'avoir laissé tomber celui-ci. Mais ce n'est pas lui qui a voulu la division, pas plus que le retour du Luxembourg oriental à Guillaume Ier. Dans le domaine de la création de la Belgique, il a joué un rôle de tout premier plan.

Malgré les reproches de ses compatriotes, il n'en fut pas moins un grand Luxembourgeois et un grand Belge.

CHAPITRE VII.

SYNTHESE ET REFLEXIONS.

En 1815, le Grand-Duché de Luxembourg, qui comprenait le Grand-Duché d'aujourd'hui et la province de Luxembourg actuelle, avait été constitué en Etat par le Congrès de Vienne. Tout en faisant partie de la Confédération germanique, il avait été donné à titre de propriété perpétuelle à Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, en compensation de territoires qu'il possédait en Nassau et qu'il avait dû donner à la Prusse. A Luxembourg, Guillaume portait le titre de Grand-Duc. Bien entendu, ce titre était héréditaire. Toutefois, en vertu d'un pacte de famille, les Agnats de la famille de Nassau avaient certains droits à la succession de Guillaume au cas où celui-ci n'aurait pas d'héritiers mâles. Notons aussi que la forteresse de Luxembourg était occupée par une garnison prussienne, ceci afin de maintenir la barrière dressée contre la France par le Congrès de Vienne.

En 1815, contrairement aux prescriptions du Congrès, Guillaume Ier rattache le Grand-Duché au Royaume des Pays-Bas. Son gouvernement, on le sait, provoqua bientôt un très vif mécontentement des Luxembourgeois. Aussi, lorsque les Belges se révoltèrent

contre Guillaume en 1830 (origine de la question belge) de nombreux volontaires luxembourgeois, malgré la présence chez eux, des troupes prussiennes, se précipitèrent vers Bruxelles pour aider les Belges à chasser les Hollandais. Pendant ce temps aussi ceux qui étaient restés au pays rendaient la vie impossible aux petites garnisons hollandaises d'Arlon et de Bouillon puis constituaient un bataillon de volontaires, celui de Dominique Claisse, qui devait se couvrir de gloire à Waelhem, Berchem et Anvers. Les Luxembourgeois espéraient, avec raison, avoir conquis leur droit à la liberté.

Le 16 octobre 1830, alors même que les volontaires du bataillon luxembourgeois, insérés dans l'armée belge venaient de commencer leur progression vers Malines et Anvers, le gouvernement provisoire, sous l'influence de J.-B. Nothomb annexait le Grand-Duché de Luxembourg. Ainsi naissait la question luxembourgeoise. Par suite des circonstances du moment, les Luxembourgeois ne protestèrent point contre cette annexion. Ils songeaient en premier lieu à se débarrasser des Hollandais pour retrouver leur autonomie et résorber leur misère. Il est vrai qu'à partir du 16 octobre, le gouvernement belge installa promptement son administration en Luxembourg. Le même jour il nommait un nouveau gouverneur en remplacement de Willmar « *démissionné* » et quelques jours plus tard, le 20 octobre, ce nouveau gouverneur, J.-B. Thorn, sommit les fonctionnaires du Grand-Duché d'adhérer « *au gouvernement luxembourgeois* » (révolution belge) dans les huit jours sous peine de destitution. Placé un peu « *hâtivement* » sous administration belge, le Luxembourg eut ses délégués au Congrès et, plus tard, ses représentants au Parlement belge. Dire que les Luxembourgeois désiraient être Belges à part entière, comme le voulait J.-B. Nothomb, serait peut-être exagéré. Ils recherchaient avant tout l'autonomie de leur pays quitte à être placés sous la souveraineté de la Belgique. Cette opinion apparaîtra plus clairement en 1839.

Mais, dès le début (en tout cas depuis le 17 novembre) la Conférence de Londres refuse le Grand-Duché à la Belgique. Cette décision rendue publique le 20 décembre stipulait que le Grand-Duché resterait à Guillaume Ier. Le même jour, la Belgique, reconnue indépendante, est priée de cesser son ingérence dans le Grand-Duché.

Cette décision du Congrès diminua certainement l'enthousiasme des Luxembourgeois, ce dont profita Guillaume Ier, grâce à la nomination de Saxe-Weimar, pour tenter de replacer le Luxembourg

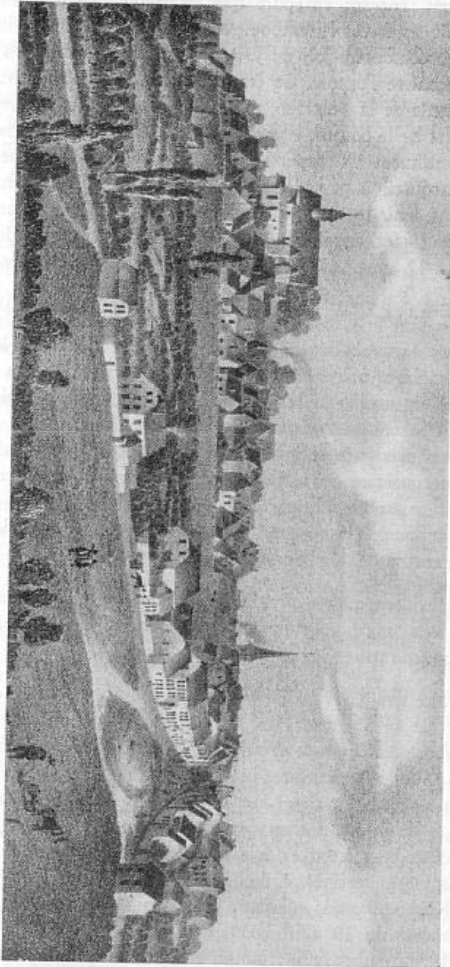
sous son sceptre et créer un corps de volontaires orangistes. Mais les Belges réagirent, laissant entendre que les frères belges n'abandonneraient jamais les frères luxembourgeois. Le 26 juin 1831 à la suite de la brillante démonstration de J.-B. Nothomb, le Traité des XVIII articles fait renaître l'espoir. Ce traité confirme que le Luxembourg ne fait pas partie de la Belgique, mais il ne l'exclut pas du Royaume des Pays-Bas et ne le confirme pas dans la confédération germanique. Les Belges continuent à occuper le Grand-Duché et la Belgique garde l'espoir de l'acquiescer à prix d'argent. Ce traité est donc avantageux pour les Belges, mais leur joie sera de courte durée car Guillaume Ier, qui a refusé de signer, envahit la Belgique. C'est la campagne des Dix-jours (du 2 au 12 août 1831). C'est aussi la défaite de l'armée belge.

Le traité des XXIV articles est nettement moins favorable.

C'est le Luxembourg qui en fera les frais. Obtenant le Limbourg et les enclaves belges en Hollande, Guillaume donne en échange le Luxembourg wallon et la région d'Arlon. La frontière soi-disant tracée suivant la frontière des langues est, en fait, tirée au hasard et sans une connaissance sérieuse des lieux, sauf de la part de J.-B. Nothomb. En conséquence, le Luxembourg wallon et la région d'Arlon sont donnés par Guillaume Ier à la Belgique en échange de territoires en Limbourg, tandis que le Luxembourg germanique doit rester sous le sceptre de Guillaume.

Il est évident que la division du Luxembourg, qui avait toujours formé une unité politique, est particulièrement choquante et contraire aux aspirations légitimes des populations.

Le traité des XXIV articles du 15 octobre 1831 provoqua, on le sait, un tollé de protestations. De très nombreux villages du Luxembourg arborèrent le drapeau belge. Des milliers de pétitions furent adressées au roi et aux chambres belges, le conseil provincial protesta, la presse lança même un appel aux armes. A la chambre et au sénat de Belgique le débat fut dramatique. Toutes les protestations, toutes les tentatives se heurtèrent à un mur de glace et d'indifférence. Les médailles d'infamie destinées à de Theux, au comte de Quarré et même à J.-B. Nothomb ne signifiaient plus rien. Après la signature du traité de Londres du 19 avril 1839, tout était bien fini. Les Belges évacuèrent le Luxembourg et, aussitôt après on planta des bornes frontières entre le Grand-Duché et le Luxembourg wallon. Le drame était consommé ; ou plutôt il commençait.



Après tout ce qu'ils avaient fait, après tous les sacrifices consentis pour se débarasser du joug hollandais et en même temps pour aider les Belges, les Luxembourgeois ont eu pour récompense, le mépris des grandes nations. Ils ont perdu plus de la moitié de leur pays et ont été replacés malgré eux sous la domination de Guillaume Ier, avec il est vrai promesse... d'autonomie. Il faut bien admettre qu'après avoir épuisé toutes les ressources de la diplomatie, les Belges ont dû, la mort dans l'âme, abandonner la lutte. Ceci a fait croire aux Luxembourgeois qu'ils avaient été lâchés par eux. Nous pensons que ce sentiment reflète la désillusion apportée par le traité des XXIV articles et par celui de Londres. Cette désillusion, cette amertume fut ressentie en Belgique aussi où l'on regrettait amèrement le verdict hautain des grandes puissances. Une décision qui ne tenait aucun compte des droits des populations.

Lorsque J.-B. Nothomb déclarait que le Luxembourg n'était un « *Etat que de nom* », il laissait percer une attaque acerbe contre le Congrès de Vienne qui en 1815 déjà, avait disposé du Luxembourg sans son consentement. En 1839, il ne pouvait pas davantage accepter le renouvellement d'un Diktat identique imposé cette fois par la conférence de Londres. Si finalement il abandonna la partie c'est parce que la guerre était certaine et que la Belgique se trouvait seule pour défendre le Luxembourg. Seule contre l'Europe.

Nothomb est responsable...

Nous avons assez souvent entendu cette réflexion qui est en même temps un jugement. Il est coupable disent certains parce qu'il a fait annexer le Luxembourg le 16 octobre 1830 et qu'il l'a froidement laissé tomber en 1839. Est-ce vrai ?

Il est certain qu'en octobre 1830 il a été un peu vite pour annexer le Luxembourg. Ceci ne peut être nié. De plus on ne peut pas le suivre tout à fait lorsque, dans son mémoire historique, il défend la thèse que le Luxembourg a toujours fait partie de la Belgique. En fait, dans cet ensemble de principautés belges qui formaient une sorte de confédération placée sous un même souverain, le Luxembourg disposait d'une autonomie réelle vis-à-vis des autres provinces.

Tout ceci mis à part l'annexion du Luxembourg par la Belgique en 1830 a eu pour résultat, du moins à ce moment, de protéger le

Grand-Duché contre Guillaume Ier, que les Luxembourgeois ne pouvaient plus supporter. Si, par suite de l'annexion, la Belgique avait pu triompher, sa victoire aurait assuré celle du Grand-Duché tout entier.

Si Nothomb n'avait pas annexé le Grand-Duché, celui-ci serait demeuré, entre 1830 et 1839 sous la coupe de Guillaume Ier et les volontaires luxembourgeois se seraient battus pour rien.

L'annexion de 1830 paraît donc avoir été faite à bon escient. D'aucuns regrettent qu'on ne leur ait pas dit la vérité plus tôt. On les comprend. Mais si, en 1831 on leur avait dit qu'il n'y avait plus aucun espoir, que la Belgique abandonnerait le Luxembourg, les Luxembourgeois seraient à coup sûr et dès 1831 redevenus des sujets de Guillaume Ier. Qu'auraient-ils pu faire d'autre ? Certains encore reportent la responsabilité sur le gouvernement belge et le parlement.

En admettant que les Ministres, dont J.-B. Nothomb, aient été des lâches, des traîtres, des Judas... il ne restait tout de même qu'une solution pour éviter la guerre : signer le traité.

Dans l'hypothèse où à la chambre et au sénat belges une majorité se serait déclarée contre la signature du traité, la guerre était inévitable car les circonstances de 1839 n'étaient plus celles de 1830-31. On aurait eu une guerre entre la Belgique d'une part et l'Europe d'autre part. On en devine le résultat. Une guerre dans de telles conditions était impensable. Dès lors il fallait signer le traité de Londres, lequel dictait ses conditions à la Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg.

Il en est, enfin, qui prétendent que si la Belgique n'avait pas annexé le Luxembourg il n'y aurait pas eu de question luxembourgeoise et le Luxembourg serait demeuré ce qu'il était. Il n'aurait pas été partagé. Cet argument est juste, mais on oublie que, dans ce cas les Luxembourgeois auraient tout de même dû continuer à supporter les vexations de Guillaume Ier.

Quelles sont dès lors les causes du démembrement du Luxembourg ?

Pour les uns ce sont les volontaires luxembourgeois. S'ils étaient demeurés tranquilles, rien ne se serait produit. Nous avons dit ci-dessus ce qu'il fallait en penser.

Les partisans des volontaires prétendent que s'il n'y avait pas eu d'orangistes platement dévoués à Guillaume Ier tout le Luxembourg serait passé, sinon sous l'autorité du gouvernement belge, du moins du côté de la Belgique.

D'autres prétendent que la faute incombe à la confédération germanique. En effet, le Grand-Duché faisait partie de celle-ci et l'on sait que la Prusse et l'Autriche refusèrent obstinément de céder le Luxembourg germanique comprenant la forteresse et le terrain environnant destiné à sa défense.

Il est évident que Guillaume Ier a donné l'exemple. En annexant le Grand-Duché au Royaume des Pays-Bas il violait l'art. 67 du Congrès de Vienne. Il incorporait ainsi le Grand-Duché aux provinces belges alors qu'il y était simplement rattaché. En supprimant la frontière entre le Luxembourg et la Belgique il a ouvert la voie aux révolutionnaires belges qui propagèrent leurs idées dans une population clairsemée, docile et réfractaire à un soulèvement. Ainsi, la révolution se répandit au Grand-Duché comme insurrection belge.

Les orangistes portent aussi une grande responsabilité. Par leur dévotion servile à Guillaume Ier ils ont empêché les réformes fiscales et administratives, ce qui a poussé à bout le peuple et jeté celui-ci dans les bras des insurgés.

Il est incontestable que le drame de 1839 n'a pas été voulu par la Belgique. Comme le dit J.-B. Nothomb, la faute en incombe aux grandes puissances qui ont méconnu le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

A l'heure où la Belgique célèbre le 150^e anniversaire de son indépendance les Luxembourgeois, ceux qui se rappellent la grandeur de leur pays, auront peut-être un sentiment de regret. Pour eux, l'injustice commise en 1839 à leur égard par les Puissances qui ont réglé leur sort en dépit du droit à la liberté est une tache que le temps ne parvient pas à effacer.

Mais par delà la tempête de 1839 les Luxembourgeois ont su, par leur courage et par la foi dans leur destin, recouvrer l'équilibre, la liberté et atteindre un niveau de prospérité qui donne à leur pays une place de choix dans le concert des nations. Après tout, n'est-ce pas un juste retour des choses ?



Médaille frappée à l'occasion des fêtes du Centenaire de l'Indépendance en 1930 (graveur Huguenin)



Du même auteur

- Le canal des Ardennes au temps de Guillaume Ier, 1942. (Vendu au bénéfice exclusif des prisonniers de guerre)
- Les droits d'usage dans la forêt d'Ardenne, 1942.
- Le Siège de Bastogne (Genval - Léopoldville), 1945. (Vendu au profit des enfants nécessiteux et débiles)
- La guerre des Cocardes, 1947. (Révolte des Luxembourgeois contre l'occupation française en 1796)
- L'application à l'Ardenne de la loi du 25 mars 1847 sur le défrichement des bruyères. Extrait des « Mélanges L. van der Essen », 1947.
- Guillaume Montfort de Bastogne (Au temps de Napoléon), 1947.
- Le comté d'Ardenne au Xe siècle, 1952.
- Supplément n° 2 au catalogue de la Bibliothèque de l'Institut archéologique.
- Le canal de Bernistap (réédition du « Canal des Ardennes »), 1952.
- L'exploitation du minerai de plomb à Longvilly, 1953.
- Supplément n° 3 de la Bibliothèque de l'Institut Archéologique du Luxembourg, Arlon.
- Supplément n° 4 de la Bibliothèque de l'Institut Archéologique du Luxembourg, Arlon.
- Le droit de hallage à Bastogne au XVIIIe siècle, 1954.
- Supplément n° 5 de la Bibliothèque de l'Institut Archéologique du Luxembourg, Arlon.
- Supplément n° 6 de la Bibliothèque de l'Institut Archéologique du Luxembourg, Arlon.
- Bastogne, ville militaire du XVIIe siècle, 1954.
- Histoire de N.-D. de Bonne Conduite à Bastogne, 1955.
- Les fêtes des anniversaires (Bastogne), 1955.
- Les francs-hommes du duché de Luxembourg, 1955.
- Le petit collège de Bastogne sous Guillaume Ier, 1955.
- Les origines du Séminaire de Bastogne, 1956.
- Supplément n° 7 de la Bibliothèque de l'I. A., 1963.
- La Maison forte et les maires héréditaires de Bastogne, 1957.
- La famille Antoine de Wicourt, 1959.
- L'Histoire locale dans l'enseignement de l'Histoire, dans « Documentation » n° 8, du Ministère de l'Education Nationale, 1960.
- Tables des ANNALES de l'Institut Archéologique du Luxembourg, de 1943 à 1960.

- Tables des BULLETINS de l'Institut Archéologique, de 1943 à 1960.
- Le rôle de Jean l'Aveugle dans l'affranchissement de Bastogne, 1955.
- A propos du dieu gaulois Intarabus (découvert à Foy-Noville), 1964.
- La crise religieuse dans les paroisses de la région de Bastogne sous l'occupation française, 1964.
- Visite décanale dans les paroisses luxembourgeoises du doyenné d'Ivois-Carignan en 1727, (1967).
- Le nom d'Arlon dans une inscription romaine du IIe siècle (en collaboration avec le professeur R. Devis de l'Université de Louvain), 1968.
- La Bataille de Bastogne (édition entièrement revue et corrigée), 1968.
- Instruments et outils des Gallo-romains, publié par le Ministère de l'Education nationale : Administration des Etudes, 1969.
- Arlon-la-Romaine, dans « Prévoir », 1969.
- Les fêtes observées dans les paroisses du duché de Luxembourg, en 1737, (1969).
- L'église Saint-Pierre, dans « Congrès de Tongres 1971 ».
- L'église Saint-Pierre à Bastogne, Bastogne, 1971.
- Armorial des familles nobles, des villes, des religieux et des marchands de la province de Luxembourg (manuscrit).
- Les sources de la Semois, 1972.
- Le culte des Arlonais au dieu-cavalier gaulois, 1973.
- Le vicus gallo-romain d'Arlon au cours des trois premiers siècles, 1977. Publié par le Ministère de l'Education Nationale.
- Le 125e anniversaire de l'Athénée royal d'Arlon, Arlon, 1977.
- Le Musée luxembourgeois, Arlon, 1976.
- Het Luxemburgs Museum, Arlon, 1977.



Table des matières

Introduction	3
PREMIERE PARTIE : L'Etat grand-ducal annexé comme province au Royaume des Pays-Bas	5
Chapitre Ier. — Le Grand-Duché de Luxembourg et la Confédération germanique	5
§ 1er. Une opinion injustifiée	5
§ 2. Le Grand-Duché de Luxembourg devient un Etat	7
§ 3. Inscrit dans la Confédération germanique, le Luxembourg n'est ni belge, ni hollandais	7
§ 4. Les Agnats	8
Chapitre II. — Guillaume Ier annexe le Luxembourg au Royaume des Pays-Bas	9
§ 1er. Un Etat sans frontière	9
§ 2. Le Luxembourg sous le règne de Guillaume Ier	13
§ 3. La province « hollandaise » de Luxembourg	15
§ 4. Les ressources économiques	15
§ 5. Les voies de communication	17
§ 6. L'enseignement primaire	18
Chapitre III. — Les bienfaits du régime hollandais dans le Grand-Duché de Luxembourg	20
§ 1er. La Nationale 4	20
§ 2. Le Canal des Ardennes	22
§ 3. L'exploitation du minerai de plomb à Longvilly	24
§ 4. L'enseignement	26
§ 5. La draperie	27
§ 6. La faïencerie	28
§ 7. La papeterie	28
§ 8. Le haras de Walferdange	29
Chapitre IV. — Les griefs contre le régime hollandais	30
§ 1er. La régression de certaines industries	30
§ 2. Le manque de voies de communication et l'obstination du gouvernement paralysent le commerce	35
§ 3. Impôts arbitraires ou excessifs et tracasseries superflues	37
§ 4. Les mesures vexatoires	41
§ 5. La colère du Luxembourg	41

DEUXIEME PARTIE : Le rendez-vous avec le destin 43

Chapitre Ier. — L'insurrection 43

 § 1er. Les griefs des Belges contre Guillaume Ier 43

 § 2. De l'opposition à l'union des partis 44

 § 3. O douce Napoli 46

 § 4. Le ciel se moutonne en Luxembourg 46

 § 5. Flotte petit drapeau 47

 § 6. La petite diligence 48

 § 7. Où donc se cache Brincourt ? 49

 § 8. Les Bastognards « cassent la baraque » 50

 § 9. Les étudiants de Luxembourg brûlent leurs archives 51

 § 10. Le coup d'audace de Brincourt et de Kempen 52

 § 11. Coucou ... me revoici ! 52

 § 12. Une garde bourgeoise chasse l'autre 53

 § 13. L'insurrection gagne du territoire 54

Chapitre II. — Septembre 1830 56

 § 1er. Bataille du Parc et gouvernement provisoire 56

 § 2. L'insurrection s'étend et se généralise en Luxembourg 57

 § 3. La participation des Luxembourgeois à la bataille du Parc 57

 § 4. Incidents des Quatre-Vents 58

 § 5. La garnison hollandaise évacue Arlon 60

 § 6. Les Chestrolais désarment le bataillon hollandais 63

 § 7. La libération de Bouillon 65

Chapitre III. — La libération du territoire 70

 § 1er. Le bataillon de Claisse 70

 § 2. Premiers jours d'octobre 1830 70

 § 3. La campagne de libération 72

 § 4. Officiers du corps de volontaires Luxembourgeois et du 2e bataillon de tirailleurs 79

 § 5. Le ralliement du Luxembourg 81

 § 6. Le rêve de Jean-Baptiste 82

 § 7. La solitude de Willmar 85

 § 8. Le commissaire de district F. d'Hoffschmidt approuve Kempen 87

 § 9. Annexion du Luxembourg par la Belgique 88

Extrait de notre catalogue :

Chapitre IV. — Du Congrès National aux XVIII articles 94

 § 1er. Le Congrès national 94

 § 2. La Conférence de Londres 95

 § 3. Une évasion spectaculaire 98

 § 4. La mission de J.-B. Nothomb et J.-B. Thorn 101

 § 5. Les bases de séparation 103

 § 6. L'occupation du Luxembourg par les Belges 106

 § 7. La nomination du duc de Saxe-Weimar 110

 § 8. La mise en état de défense du Luxembourg par les Belges 113

 § 9. La Conférence de Londres reprend 116

 § 10. La campagne des Dix Jours 122

Chapitre V. — L'ombre des XXIV articles 123

 § 1er. Projet de démembrement du Luxembourg 123

 § 2. L'orangisme 126

 § 3. L'affaire de Tornaco 127

 § 4. Le rejet des XXIV articles 130

 § 5. L'enlèvement de J.-B. Thorn et de Pescatore 133

 § 6. Le drapeau de 1830 134

Chapitre VI. — Le coup de massue 136

 § 1er. Guillaume Ier accepte les XXIV articles 136

 § 2. La résistance des Belges à l'évacuation du Luxembourg 136

 § 3. Les réactions désespérées des Luxembourgeois 138

 § 4. Le drapeau de Strassen 138

 § 5. Le verdict de la Conférence de Londres 141

 § 6. Le débat pathétique 143

 § 7. Les Chambres belges votent le traité 152

 § 8. Douleur et amertume 153

 § 9. Jean-Baptiste Nothomb 156

Chapitre VII. — Synthèse et réflexions 159

Extrait de notre catalogue :

COLLECTION « LE VIEIL ARLON » :

- A TRAVERS ARLON, Jacques P. Champagne
Troisième édition 1980
- SOBRIQUETS ET SURNOMS D'ARLON, J.V. et R.R.
- ARLON CITE MILITAIRE, Jacques P. Champagne
- ORIGINES LOINTAINES DU FOLKLORE ARLONNAIS, F. Giersch
- CUISINE ANCIENNE DU TERROIR ARLONNAIS, Madeleine Guillaume
Troisième édition 1980
- VIEILLES LEGENDES DU PAYS D'ARLON
extraits de l'ouvrage « Wintergrün » de N. Warker (1890)
- LES RUES D'ARLON ET LEUR PASSE, F. Giersch

OUVRAGES DIVERS :

- LA DERNIERE MARQUISE DU PONT D'OYE, Léon Wocquier
- LES VEHICULES BLINDES A L'ARMEE BELGE 1914-1974
Jacques P. Champagne
- UNE FIGURE DE PROUE : JAN OLIESLAGERS
Baron Willy Coppens de Houthulst
- SOUS NOS AILES (L'Aviation Militaire Belge)
Jacques P. Champagne, Jean A. Mangin, Marcel A. Van den Rul
- L'ECOLE D'EQUITATION D'YPRES 1847-1914, H. Henri-Jaspar
- CAVALERIE (Insignes et Traditions), Jacques P. Champagne
- GUIDE DE LA MARCHE DU SOUVENIR ET DE L'AMITIE
Emile Engels
- GUIDE ILLUSTRÉ DE DINANT, A. Draize-Deville

Extrait de notre catalogue :

COLLECTION "LE VIEUX SAISON"

- A TRAVERS LES SAISONS, 2 volumes
Illustré par H. Jacob
- BOURGUES DE SEPTIEME MILLENAIRE, 11 et 12
Illustré par H. Jacob
- LES VILLES DE LA BELLE ÉPOQUE, 1 et 2
Illustré par H. Jacob
- LES VILLES DE LA BELLE ÉPOQUE, 3 et 4
Illustré par H. Jacob
- LES VILLES DE LA BELLE ÉPOQUE, 5 et 6
Illustré par H. Jacob
- LES VILLES DE LA BELLE ÉPOQUE, 7 et 8
Illustré par H. Jacob
- LES VILLES DE LA BELLE ÉPOQUE, 9 et 10
Illustré par H. Jacob

COUVERTURE

- LA BELLE ÉPOQUE, 1 et 2
Illustré par H. Jacob
- LA BELLE ÉPOQUE, 3 et 4
Illustré par H. Jacob
- LA BELLE ÉPOQUE, 5 et 6
Illustré par H. Jacob
- LA BELLE ÉPOQUE, 7 et 8
Illustré par H. Jacob
- LA BELLE ÉPOQUE, 9 et 10
Illustré par H. Jacob
- LA BELLE ÉPOQUE, 11 et 12
Illustré par H. Jacob
- LA BELLE ÉPOQUE, 13 et 14
Illustré par H. Jacob
- LA BELLE ÉPOQUE, 15 et 16
Illustré par H. Jacob



CET OUVRAGE EST EDITE PAR LA S.P.R.L. G. EVERLING. IL A ETE COMPOSE EN LECTURA CORPS 10 ET EST SORTI DES PRESSES DE L'IMPRIMERIE G. EVERLING A ARLON, LE 20 JANVIER 1980. IL EST IMPRIME SUR PAPIER COUCHE 110 gr/m², DES PAPETERIES HASSELDONCKX S.A. A BRUXELLES. LES CLICHES ONT ETE GRAVES PAR LA PHOTOGRAVURE LEMAIRE A LIEGE. LA COUVERTURE EST DE H. JACOB.



9000000882990

Luxembourgeois de 1830